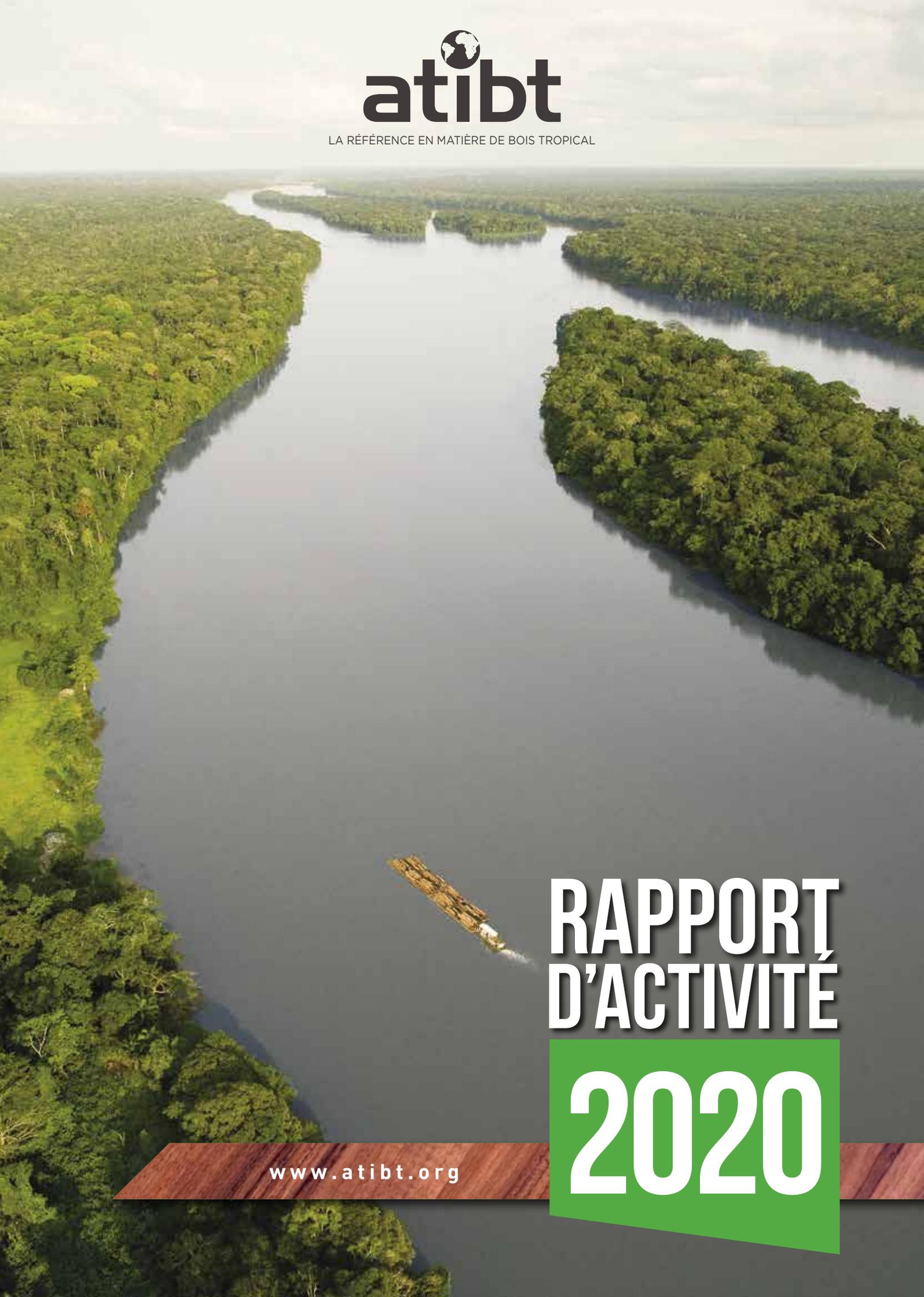




LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

www.atibt.org

SOMMAIRE

1	L'ATIBT, L'ASSOCIATION DÉDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORETS TROPICALES	5
	Éditoriaux	6
	Éditorial Olman SERRANO - président de l'ATIBT	6
	Éditorial Benoît JOBBE-DUVAL - directeur général	8
	Gouvernance de l'ATIBT	9
	Les adhérents de l'ATIBT en 2020	10
	Évolution du nombre d'adhérents	11
	Typologie des adhérents	11
	Représentativité de l'ATIBT dans le secteur bois tropical	12
	Une équipe au service de la filière	12
	Signature d'une convention entre le CIRAD et l'ATIBT pour renforcer l'axe technique de l'ATIBT	17
	L'ATIBT, ses adhérents et ses partenaires	18
	2020, En un clin d'œil	19
2	LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, AU CŒUR DE L'ASSOCIATION	22
	Le conseil scientifique	23
	Les commissions	24
	Commission marketing	24
	Commission certification	26
	Commission formation	28
	Commission bois & normalisation	29
	Commission forêt & industrie	30
	Commission agroforesterie	31
3	CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE	32
	Origine des ressources de l'ATIBT pour l'année 2020	33
	Situation financière de l'atibt fin 2020	33
	Quelques chiffres sur la filière dans le bassin du Congo	34

4 LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 202037

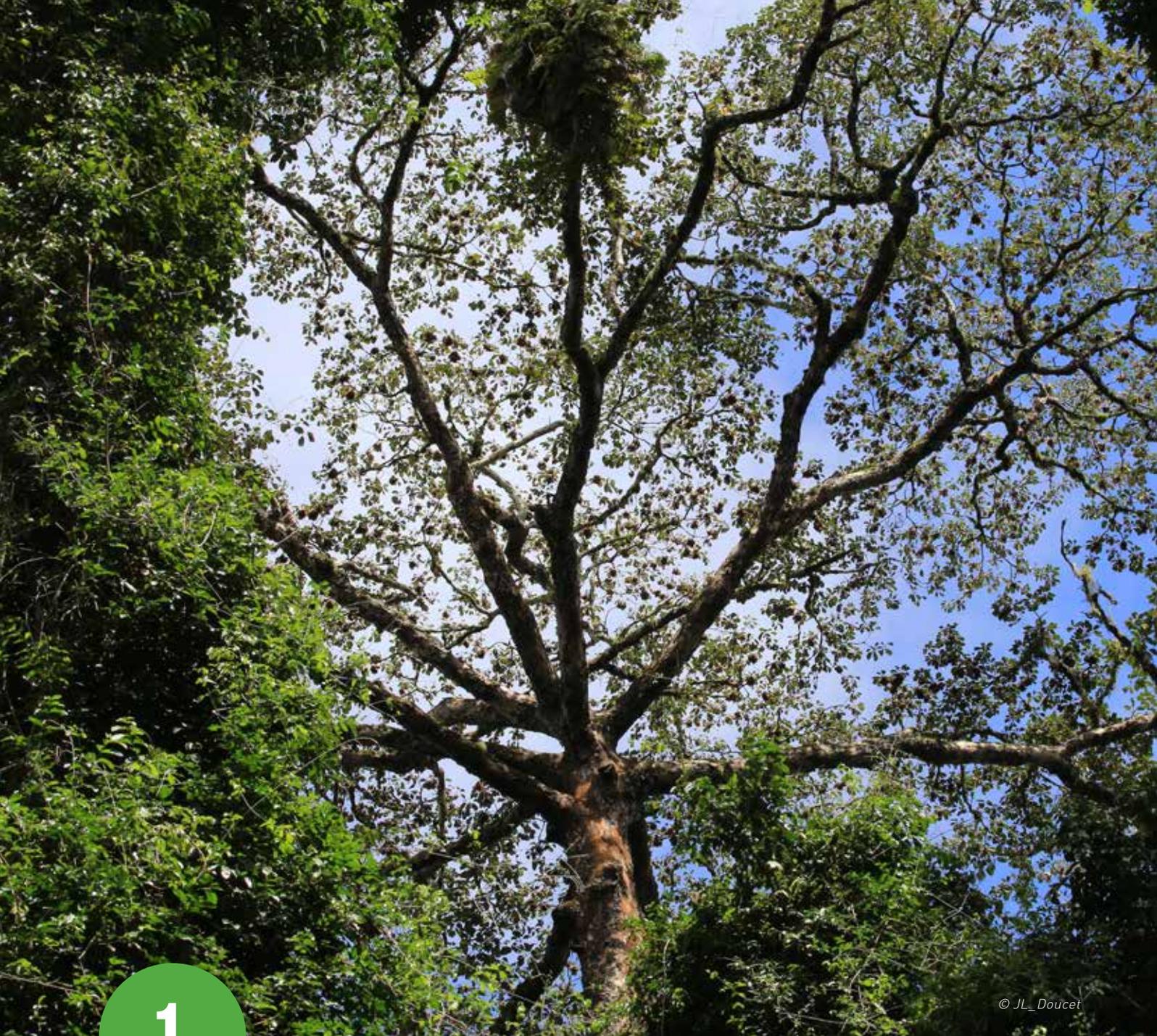
LES ACTIONS DE PLAIDOYER	38
Actions de lutte contre le bois illégal	38
Actions pour la reconnaissance de la certification dans le FLEGT	39
La réalisation de deux ateliers en RDC et en Côte d'Ivoire :.....	39
Le plaidoyer autour d'un projet de manuel de reconnaissance de la certification dans le SVL au Congo :.....	40
Suivi au Gabon du processus FLEGT et de la certification obligatoire :.....	40
Actions visant à améliorer le marché du bois tropical	41
Un marché en 2020 qui s'est montré résilient.....	41
La valorisation du bois tropical certifié sur les marchés européens.....	42
Réflexions à mener dans le cadre de l'arrêt d'exportation des grumes en perspective au Cameroun, au Congo et en RDC.....	43
Appui au bois tropical certifié face à des exigences environnementales dans les pays consommateurs.....	44
Actions dans le cadre du code forestier Congo	44
Fiscalité et gestion durable des forêts	45
Situation en République Démocratique du Congo.....	45
Fiscalité incitative pour la gestion durable des forêts.....	46
La marque FAIR&PRECIOUS au cœur de notre communication sur la gestion durable	47
FAIR&PRECIOUS	47
Les 10 engagements Fair&Precious	48
FAIR&PRECIOUS, approche de gestion forestière durable	49
3^{ème} Think Tank de l'ATIBT en visioconférence les 2-3 novembre 2020	49
ADEFAC, un grand projet pour la formation professionnelle	50
Actions de recherche concernant les paiements pour services environnementaux	51
Actions concernant le reboisement et l'agroforesterie	52
L'appui aux schémas de certification – le PAFC bassin du Congo	53
Échanges avec les acteurs chinois	54
Création du collectif DYNAFAC	55
Les sites web de l'ATIBT	60
atibt.org, un nouveau site web pour notre association.....	60
fair-and-precious.org, le site de la marque FAIR&PRECIOUS.....	61
timbertradeportal.com, le site d'informations sur la légalité.....	62
Les newsletters de l'ATIBT	63
Les ouvrages et études publiés	64
Implication du secteur privé dans les processus FLEGT, REDD+ et certification.....	64
Études d'état des lieux des acteurs du secteur privé.....	64
Outils pratiques agroforesterie et plantations de bois d'œuvre.....	65
Courts métrages de sensibilisation des acteurs de la filière forêt-bois.....	66
Collection grands concepts.....	67
Collection bonnes pratiques.....	67

5 2020, ANNÉE DU COVID68

Impact du covid 19 sur la filière bois en Afrique	69
Télétravail et visioconférence : des habitudes qui ont bien changé !	70

ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement
ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CBFP : Congo Basin Forest Partnership
CFT : Compagnie Forestière De Transformation
CIB : Congolaise Industrielle Des Bois
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTWPDA : The China Timber & Wood Production Distribution Association
EFI : European Forest Institute
DEVCO : Direction générale de la coopération internationale et du développement (UE)
DGENV : Direction générale pour l'environnement (UE)
DUE : Délégation de l'Union Européenne
ETTF : European Timber Trade Federation
RBUE : Règlement Bois de l'Union Européenne
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FSC : Forest Stewardship Council
FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIB : Fibres Industries Bois
GFBC : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun
GGSC : Global Green Supply Chain
GNFT : Groupe National Des Forêts Tropicales
IDH : Initiative pour le commerce durable
IFL : Intact Forest Landscape
IUCN : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature
KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau
LCB : Le Commerce Du Bois
LKTS : Lesser Known Timber Species
MO : Maîtrise d'ouvrage
MOD : Maîtrise d'ouvrage déléguée
OIBT / ITTO : Organisation internationale des bois tropicaux
ONFI : Office National Des Forêts International
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAFC : Pan African Forest Certification
PEFC : Programme For The Endorsment Of Forest Certification
PES : Payments For Environmental Services
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PME : Petites et moyennes entreprises
PPECF : Programme De Promotion De L'exploitation Certifiée Des Forêts
RDC : République Démocratique du Congo
RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SIVL : Système Informatisé de Vérification de la Légalité
SPIB : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois
STTC : Sustainable Tropical Timber Coalition
SW4SW : Sustainable Wood For Sustainable World
TPE : Très petites entreprises (artisans)
UE : Union Européenne
ULG : Université de Liège
UFIGA : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon
WRI : World Resources Institute



© JL_Doucet

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES



ÉDITORIAL

OLMAN SERRANO - PRÉSIDENT DE L'ATIBT



*Le secteur forestier tropical,
un développement local pour un impact global.*



Il ne fait aucun doute que 2020 aura été une année difficile pour presque tous les secteurs, et la filière forêts-bois tropical ne fait pas exception. La crise sanitaire continue d'affecter l'économie mondiale et, plus important encore, le bien-être de millions de personnes. Nos pensées vont aux familles qui ont perdu des êtres chers et à ceux qui traversent des moments difficiles en raison de la pandémie.

Contrairement aux prévisions du début de l'année 2020, la filière bois tropical, incluant la fabrication et le commerce de produits en bois, a démontré sa résilience. Alors que certains secteurs de l'économie se sont effondrés, l'industrie du bois tropical a réussi à se maintenir à flot, minimisant ainsi les pertes attendues.

Il convient de saluer la façon dont l'industrie a réagi à la crise, en prenant soin de son atout le plus précieux : ses employés et leurs familles. Des équipements médicaux ont été importés dans des conditions très difficiles, des mesures d'hygiène ont été mises en place sur les lieux de travail et les populations locales ont été formées au respect des gestes barrières. Grâce à cela, la production et les ventes ont pu se poursuivre après une courte période d'arrêt.

De même, l'équipe de l'ATIBT a œuvré pour continuer à mettre en œuvre les activités prévues au profit de ses membres et soutenir ainsi la gestion durable des ressources forestières tropicales et le commerce légal. Le télétravail est pratiqué

depuis le début de 2020 et de nombreuses rencontres, dont les réunions du Conseil d'administration et l'Assemblée générale, ont été organisées en visioconférence.

La reconnaissance internationale de l'ATIBT en tant que partenaire de confiance dans le secteur forêt-bois tropical s'en est ainsi trouvée renforcée ; l'Association a été invitée à s'impliquer dans de nouvelles initiatives liées à ses compétences. Comme le reflète ce rapport annuel, malgré les contraintes globales, l'ATIBT a été active dans le dialogue sur les politiques forestières tropicales aux niveaux national, régional et international. Le travail au sein des différentes commissions et groupes de travail de l'ATIBT a été remarquable, impliquant les membres et les partenaires clés dans des réflexions sur l'amélioration de la chaîne de valeur, sur les services écosystémiques, les IFL, la coopération entre les entreprises certifiées du bassin du Congo et les négociants asiatiques, et sur bien d'autres sujets.

Tout ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien financier continu et l'engagement actif des partenaires qui investissent dans un secteur forestier durable, tels que la Banque allemande de développement (KfW), la Commission européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).



© Boa-Franc-Mirage-Floors

À quoi peut-on s'attendre pour 2021 ? L'ATIBT continuera ses efforts pour se rapprocher de ses membres, répondre à leurs besoins et continuer à être à leur service. Alors que notre industrie est encore confrontée à de nombreux défis, nous nous engageons à poursuivre notre implication en contribuant au développement du secteur forestier tropical, un développement local pour un impact global. L'année 2021 marque le 70^{ème} anniversaire de la création de notre Association. C'est une bonne occasion de réfléchir au rôle futur de l'ATIBT en développant et en mettant en œuvre une perspective stratégique pour optimiser, entre autres, notre contribution aux objectifs du développement durable.

En collaboration avec nos partenaires, nous continuons à nous attaquer à des enjeux majeurs, tels que la réduction du commerce illégal de bois, l'augmentation de la contribution des bois tropicaux à l'atténuation du changement climatique, le développement de la transformation locale du bois, les programmes de formation professionnelle, le travail sur le renouvellement des plans d'aménagement forestier, le développement de nouveaux produits et marchés (en particulier les marchés interafricains), l'adaptation aux nouvelles législations forestières et un environnement propice à des investissements supplémentaires dans la transformation secondaire.

**Si vous n'êtes pas encore impliqué dans ces enjeux passionnants,
nous vous invitons cordialement à nous rejoindre.**



ÉDITORIAL

BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

“ *L'ATIBT a de nombreuses actions en cours, sur financement externe, qui sont toujours alignées avec les missions stratégiques de l'association.* ”

Les discussions au sein de l'ATIBT concernant les missions de notre association ne manquent pas. Certaines reçoivent un appui de nos bailleurs qui viennent nous soutenir sur des thématiques spécifiques, et nous aident à bâtir des « projets » en lien direct avec les orientations stratégiques de notre association.

Comme beaucoup le savent, un audit de l'ATIBT a débuté fin 2020, et ses résultats feront l'objet d'échanges intéressants en 2021. Cet audit devrait permettre à l'association de disposer des moyens organisationnels sur lesquels compter pour faire face aux trois grands objectifs de l'association, à savoir (1) la gestion durable des forêts tropicales, (2) la transformation plus poussée du bois vers davantage de valeur ajoutée, et (3) l'amélioration des conditions d'accès aux marchés mondiaux, la promotion et le développement du marché des produits en bois tropicaux légaux et/ou certifiés, ainsi que des produits fabriqués à partir des essences moins connues.

Les financements extérieurs permis par les partenaires techniques et financiers de l'ATIBT, touchent chacun de ces 3 grands axes. Ces « projets » financés sont donc bel et bien une prolongation des actions que l'ATIBT se doit de mener. Tous les projets permettent *in fine* d'intensifier les missions de l'ATIBT. Lors de la restitution des résultats projets, il faut toujours souligner leur pertinence pour l'association et pour les membres.

Rappelons ici que les commissions sont l'instrument essentiel pour garantir la bonne cohérence entre actions de l'ATIBT

et souhaits des membres. En 2020, ont eu lieu 9 séances en commission, auxquelles il faut rajouter le travail au fil de l'eau qui a été fait au sein de la commission Forêt-Industrie et au sein du Conseil Scientifique. Je voudrais remercier ici les membres de notre association qui par leurs contributions désintéressées, permettent des avancées substantielles sur diverses thématiques. Ces rencontres ont permis à nombre de membres de s'exprimer et de fixer des priorités. Notre objectif, en 2021, est de voir augmenter le nombre de ces séances de travail, avec l'appui de tous.

Le principe affiché dans le règlement intérieur de notre association est que les projets soient montés « à la demande des membres ». La pratique systématique et structurée de consultation des membres doit se poursuivre, et nous profitons de cet éditorial pour rappeler que les membres de l'ATIBT peuvent se joindre aux commissions de leur choix et proposer des sujets de réflexion ou d'action pour 2021.

2020 aura été une année de clôture de plusieurs actions entreprises sur le long terme par l'ATIBT. C'est le cas du projet DynAfFor, initié en 2012, lequel a eu pour objectif de comprendre la structure et la dynamique des forêts d'Afrique centrale. Cela a été aussi le cas de différentes composantes du projet FLEGT-REDD-Certification, initié en 2013. Nous reviendrons ultérieurement sur les résultats obtenus, mais il faut avant tout remercier ici les nombreuses personnes qui se sont impliquées dans ces activités ainsi que les partenaires techniques et financiers qui nous ont fait confiance.

GOUVERNANCE DE L'ATIBT

L'ATIBT est gouvernée par une AG, un CA et un Bureau Executif. Les objectifs et la stratégie de l'ATIBT sont décidés par le conseil d'administration et approuvés par son assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*MEMBRE DU BUREAU EXÉCUTIF

NOM	ORGANISATION	ADRESSE EMAIL	SITE WEB
SERRANO Olman*	Individuel	olman.serrano@atibt.org	
ROUGERON Michel*	PALLISCO	m.rougeron@pallisco-cifm.com	http://www.pallisco-cifm.com/
HUNINK Robert*	CEB – Precious Woods	robert.hunink@bluewin.ch	https://www.preciouswoods.com
Rivain Stéphane*	OREADE BRECHE	sriv.oreade-breche@orange.fr	http://www.oreade-breche.fr/
VAN DE VEN Françoise*	UFIGA	f.vandeven@ufiga.org	https://www.ufiga.org/
GRAUERT Ulrich*	INTERHOLCO	ulrich.grauert@interholco.com	https://www.interholco.com/fr/
TATY Pierre	RÉPUBLIQUE DU CONGO	pierretaty2@yahoo.com pierretaty2020@gmail.com	http://www.mefdd.cg/
YALIBANDA Yves	REP CENTRAFRICAINE	yvesyalibanda@yahoo.fr	https://www.dailymotion.com/video/xv6cvd
BRACCIANO Paolo	REGALIS	pb@regalis-dubai.com pb@regalis-asia.com	https://www.regaliswood.com/contact
HUNINK Jan Willem	CIB-OLAM	janwillem.hunink@olamnet.com	https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/republic-of-congo.html
CASSAGNE Bernard	FRM	bcassagne@frm-france.com	https://frm-ingenierie.com
LECLERCQ P.Emmanuel	ONFI	pe.leclercq@onfinternational.com	https://www.onfinternational.org/
DE BOER André	ETTF	aideboer50@gmail.com	https://www.ettf.info/ettf_news
DOUCET Jean Louis	UNIV. GEMBLoux	jloucet@uliege.be	https://www.terra.uliege.be/cms/c_4082846/en/terra-forest-is-life
AUGUIN Luc	ROUGIER	auguin@rougier.fr	http://www.rougier.fr
GROUDEL Emmanuel	WALE	emmanuel.groudel@gmail.com	https://www.woodexpert.fr/r%C3%A9f%C3%A9rences/
KARSENTY Alain	CIRAD	alain.karsenty@cirad.fr	www.cirad.fr
MOHR Dominik	CID	dominikmohr@cid-bois.fr	https://www.cid-bois.fr/accueil/
WALTER Sven	FAO	Sven.Walter@fao.org	www.fao.org
CORA Stefano	CORA DOMENICO & FIGLI	Stefano.Cora@coralegnami.it	https://www.coralegnami.it/en/cora-wood-gabon/
John de Haan	SOMIVAB-RAIL EUROPE-DUURZAAM	dh@duurzaam-hout.com	https://www.rail-europe-solutions.com/groupe http://somivab.com/
DEMARQUEZ Benoit	TEREA	b.demarquez@terea.net	http://terea.net/fr/
Latham Peter	LATHAM / PEFC	peter.latham@zoho.com	https://pefc.org/
Akwah George	FSC	g.akwah@fsc.org	https://www.fsc.org/en

LES ADHÉRENTS DE L'ATIBT | EN 2020

NOUS ONT REJOINT EN 2020 :

- INVOICE GREEN
- GLOBAL FORESTRY PRODUCTS
- GFEC
- SOLICAZ
- FRANCISCO MOURAO
- RIFFEAC
- PROBOS
- SEFECCAM
- SOPHIE DIROU
- BAPTISTE MARQUANT

MEMBRES À TITRE GRACIEUX

- AFD
- UE
- FAO
- OIBT
- REP. CENTRAFRICAINE
- REP. DU CONGO
- REP. DE CÔTE D'IVOIRE
- FONDATION P. A. DE MONACO
- WCS
- WRI
- WWF

MEMBRES HONORAIRES

- 1986 - M. LATHAM (UK)
- 1996 - M. GARDINO (Italie)
- 1998 - M. Dr STOLL (Allemagne)
- 2001 - M. LANDROT (France)
- 2006 - M. DELVINGT (Belgique)
- 2011 - M. CRETI (France)
- 2012 - M. LOYER (France)
- 2015 - M. HUNINK (Pays-Bas)
- 2019 - M. SERRANO (Costa Rica)

BAILLEURS & FINANCEURS

- AFD - AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT
- COMMISSION EUROPEENNE
- FAO - ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
- OIBT - ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

ÉTATS

- RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- RÉPUBLIQUE DU CONGO
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PRODUCTEURS / FOURNISSEURS / COMMERCE

- ALPICAM
- BAILLIE LUMBER
- BASSO LEGNAMI
- CABD - COMPAGNIE ATLANTIQUE DES BOIS ET DERIVES
- CID
- COMPAGNIE FORESTIERE DE TRANSFORMATION (CFT)
- CORA DOMENICO O & FIGLI SPA
- CORÀ WOOD GABON
- CROSS TRADE
- DENDERWOOD
- DESIGN PARQUET
- DMBP DISPANO
- DUURZAAM HOUT BV
- ETS. PIERRE HENRY & FILS
- EXOTT
- FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS
- GIESELMANN GMBH & CO KG
- GLOBAL FORESTRY PRODUCTS DWC-LLC
- GLOBAL TIMBER
- HARDWOODS SPECIALITY PRODUCTS
- HERMPAC
- HUKPES HOUTHANDEL DIEREN B.V.
- IMPEXO INTERNATIONAL GMBH
- INDUSTRIE FORESTIÈRE DE OUESSO (IFO)
- INTERHOLCO AG
- INVOICEGREEN
- JAF GROUP
- JAMMES
- LATHAM
- LUMBER UNIPRESSOAL LDA
- MINH CUONG
- MOKABI SA (GROUPE ROUGIER)
- MOURAO WOOD UNIPRESSOAL LDA
- NHG TIMBER
- OLAM INTERNATIONAL LTD
- PALLISCO CIFM
- PASQUET MENUISERIES
- PELTIER BOIS
- PRECIOUS WOODS HOLDING AG
- RAIL EUROPE
- REGALIS
- ROUGIER AFRIQUE • INTERNATIONAL
- ROUGIER GABON
- SCBT - SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION DES BOIS TROPICAUX
- SEFECCAM
- SFM - SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU MAINE
- SOMIVAB
- SORIEL S.L.
- SYLVACO GROUPE MALVAUX
- THE PENROD COMPANY
- TIMBER SEA

- TIMTRADE SRL
- TRANCHOVOIRE
- TROPICA BOIS
- VANDECASTEELE HOUTIMPORT
- VASTO LEGNO
- WIJMA KAMPEN B.V.

ENTREPRISES DE SERVICE ET BUREAUX D'ÉTUDES

- BOCS
- BUREAU VERITAS
- DUBAI WOODSHOW
- FORÉZIENNE MFLS
- FORM INTERNATIONAL
- FRM INGÉNIERIE
- GLOBAL FOREST ENVIRONMENT CONSULTING (GFEC)
- GSEZ
- KINOMÉ
- NATURE +
- ONF INTERNATIONAL
- ORÉADE-BRÈCHE
- PREFERRED BY NATURE
- SNCF RÉSEAU
- SOLICAZ
- STIHL
- STRATEMARK
- TEREÀ
- TERMOLEGNO SRL

ASSOCIATIONS & SYNDICATS

- ETTF - EUROPEAN TIMBER TRADE FEDERATION
- FEDERLEGNOARREDO - FEDERCOMLEGNO
- FEDUSTRIA
- FIB - FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS DU BOIS
- GD HOLZ - GESAMTVERBAND DEUTSCHER HOLZHANDEL E.V.
- GFBC - GROUPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS DU CAMEROUN
- LCB - LE COMMERCE DU BOIS
- SPIB - SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDUSTRIELS DE BOIS
- TTF - TIMBER TRADE FEDERATION
- UFIGA - UNION DES FORESTIERS ET INDUSTRIELS DU BOIS DU GABON
- UNICONGO (UNION PATRONALE ET INTERPROFESSIONNELLE DU CONGO)

ONG

- BVRIO
- FSC INTERNATIONAL
- IUCN - UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
- PEFC COUNCIL
- FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO
- PROBOS
- WCS - WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY
- WRI - WORLD RESOURCES INSTITUTE
- WWF - WORLD WIDE FUND FOR NATURE

RECHERCHE / FORMATION

- CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
- ENSTIB - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES DU BOIS
- ÉRAIFT - ÉCOLE REGIONALE POSTUNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTÉGRÉS DES FORÊTS
- RIFFEAC
- UNIVERSITÉ DE LIÈGE / GEMBOUX AGRO-BIO TECH

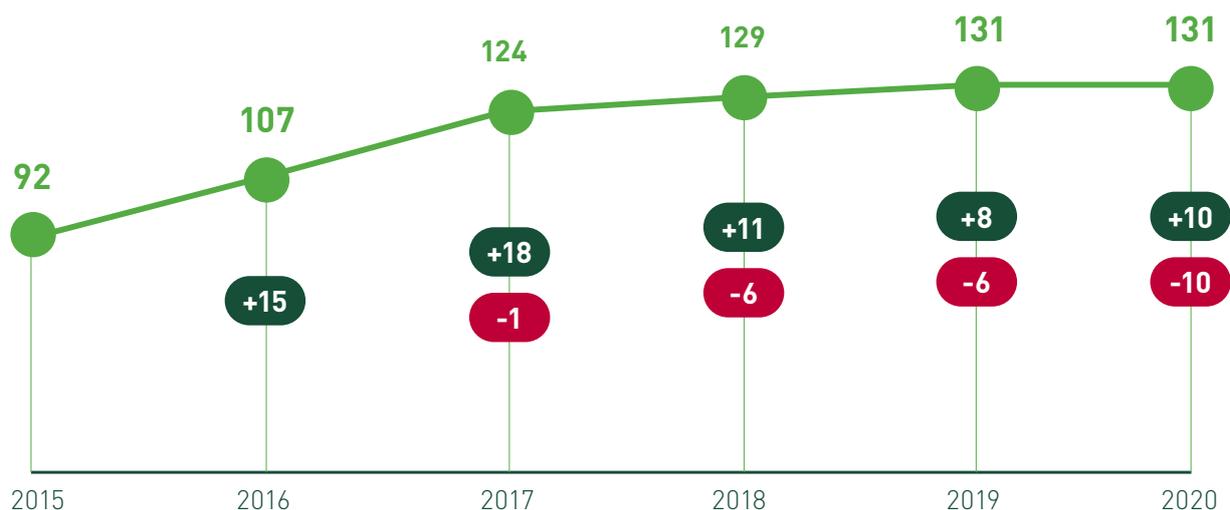
ADHÉRENTS INDIVIDUELS

- ANTOINE DE LA ROCHE-FORDIERE
- BAPTISTE MARQUANT
- BENOÎT GOMMET - FRANCE TIMBER
- BÉRÉNICE CASTADOT - TFM CONSULTING
- CHRISTIAN MORASSO
- EDOARDO GIVONE
- EMMANUEL GROUDEL - WALE
- ETICWOOD
- FRÉDÉRIC ANQUETIL - A.F BOIS
- ISIDORO BLANCHI - FERIMEX
- JULIE BERTILLE LANDRY
- MARCIN MAKOCKI - TERRATIMBER
- NICOLAS DUBART - BOIS FORÊT CONSULTANCES
- NICOLAS JAMET
- NICOLAS PERTHUISOT
- OLIVIER BONNEAU - OBBOIS
- OLIVIER DEVILLARD
- OLIVIER MEGARD
- PIERRE-YVES LE FLECHER
- RICHARD FAYS - FAYSWOOD
- SOPHIE DIROU
- SOTOMAR
- VINCENT PELÉ - EKWATO

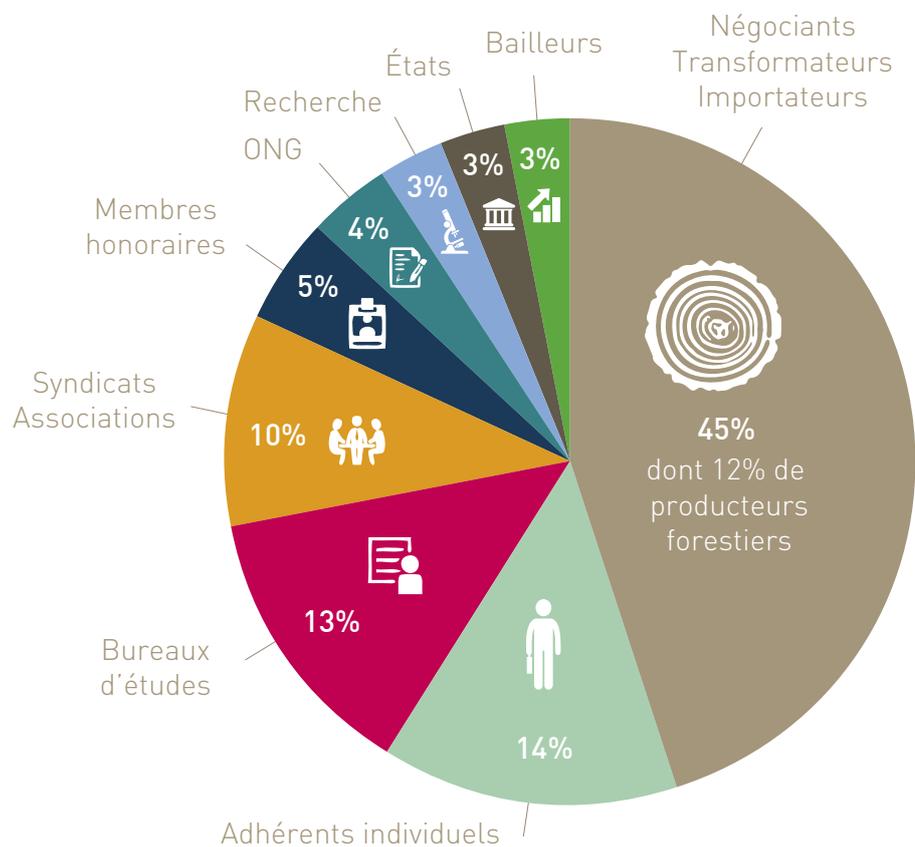
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS :

L'ATIBT compte fin 2020, 131 membres venant d'une trentaine de pays différents. 10 membres ont quitté l'ATIBT en 2020 et leur départ a été compensé par l'arrivée de 10 nouveaux membres. Les 9 membres

honoraires (anciens présidents) étant des membres de plein droit, les membres de l'ATIBT sont en réalité au nombre de 140. Le graphique ci-dessous reflète le nombre de membres non-honoraires



TYPLOGIE DES ADHÉRENTS



REPRESENTATIVITÉ DE L'ATIBT DANS LE SECTEUR BOIS TROPICAL

Conformément aux statuts de 2016, le Conseil d'Administration de l'ATIBT est le reflet de l'ensemble des parties prenantes de l'association. En effet, l'ATIBT rassemble des acteurs de l'ensemble de la filière, avec des producteurs essentiellement en provenance d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest et des importateurs et transformateurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie. S'ajoutent également les entreprises de services, les bureaux d'études, les syndicats, les centres de recherche, des États (République du Congo, Côte d'Ivoire et République Centrafricaine), des membres individuels, les associations et ONG.

Les membres de l'ATIBT sont des acteurs de la filière, engagés dans la gestion légale et durable des forêts tropicales.

Les adhérents de l'association doivent démontrer leur engagement au travers de leur certification vérifiée tierce partie s'ils sont concessionnaires, ou de la certification de leur chaîne de contrôle s'ils sont négociants ou metteurs en marché.

L'ATIBT possède également des membres, eux-mêmes constitués en associations. C'est le cas des syndicats de producteurs en Afrique centrale et de l'Ouest, ou des associations européennes des importateurs et négociants en bois.

La représentativité de l'ATIBT est ainsi réelle, et l'association est à ce titre souvent interpellée pour débattre des grands enjeux de la filière et de l'avenir de la gestion durable des forêts tropicales.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

L'équipe de l'ATIBT est composée de personnel permanent chargé de la gestion de l'association, ainsi que d'experts chargés d'actions spécifiques. Ces experts entretiennent souvent des liens à long terme avec l'association, au travers d'actions qui s'inscrivent dans une relation durable. Certains autres collaborent sur des actions plus ponctuelles, dans le cas d'expertises ou d'études ciblées.

Nous ne présentons ici que l'équipe permanente et les experts à long terme. Salariés ou experts sous contrat, toute l'équipe partage les mêmes valeurs d'engagement, de convivialité et agit avant tout dans l'intérêt des membres de l'association, des partenaires et de la filière.



BENOÎT JOBBÉ-DUVAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Benoît Jobbé-Duval a 15 ans d'expérience dans la recherche et le développement en milieu tropical, au Cambodge, au Guatemala, au Mexique et surtout en Afrique, avec huit ans passés entre le Gabon et la Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, il a travaillé avec le département Cultures Pérennes du CIRAD. Avant de rejoindre l'ATIBT, Benoît a travaillé pendant 13 ans dans l'industrie du bois en Espagne. Benoît est ingénieur agronome diplômé de Bordeaux Sciences Agro et de l'École Supérieure d'Agronomie Tropicale de Montpellier.



JACQUELINE LARDIT-VAN DE POL

COORDINATRICE DES ACTIONS GOUVERNANCE
FORESTIERE, GESTION DURABLE ET FORMATIONS
PROFESSIONNELLES

Jacqueline Lardit-Van de Pol a rejoint l'ATIBT début 2016 pour prendre en charge le projet FLEGT-IP. Elle a actuellement la charge du projet ADEFAC. Ses vingt ans d'expérience dans la sous-région, notamment au Cameroun et au Gabon, et ses postes successifs de coordonnatrice d'un projet pilote d'observateur indépendant pour une ONG, de responsable d'aménagement forestier et de certification pour des sociétés privées, ou encore de consultante dans l'évaluation du processus APV FLEGT pour des bailleurs de fonds, lui ont permis de comprendre les intérêts, les difficultés et les capacités des différentes parties prenantes. Jacqueline, basée au Gabon, est la secrétaire de la Commission Forêt-Industrie. Jacqueline possède une maîtrise en gestion des ressources naturelles tropicales de l'Université de Wageningen.



CAROLINE DUHESME

COORDINATRICE DES ACTIONS GOUVERNANCE
FORESTIERE, GESTION DURABLE ET CERTIFICATION

Caroline Duhesme est diplômée de l'École supérieure du bois de Nantes. Elle a été en charge du développement des certifications de légalité et de gestion forestière dans le Bassin du Congo et à l'international pour Bureau Veritas Certification pendant 8 ans. Elle est ensuite intervenue dans de nombreux projets et études liés à la mise en œuvre des processus FLEGT et certification et l'amélioration de la gouvernance forestière. Caroline a rejoint l'équipe de l'ATIBT à Nogent-sur-Marne début janvier 2017 en tant que coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD, en particulier sur les volets REDD+, FLEGT (RBUE et APV) et certification, puis en a pris le lead en mai 2020. Caroline est la secrétaire de la Commission Certification.



CAMILLE RENARD
COORDINATRICE DE PROJETS

Diplômée d'un MBA et d'un Master 2 en analyse financière internationale de l'Université Laval à Québec, Camille a plus de 10 ans d'expérience à la fois dans les secteurs du privé et de l'humanitaire. Du fait de son profil transversal et sa sensibilité aux questions de développement et d'environnement, Camille Renard a rejoint l'équipe de l'ATIBT pour une première mission d'avril 2015 à mars 2016. Elle a à nouveau rejoint l'équipe en août 2017 pour de nouvelles missions au sein de l'ATIBT pour mettre son expérience au service de l'association tant pour la gestion financière de l'ensemble de l'association que pour coordonner différentes missions d'actions spécifiques de communication, de montage et de gestion de projets.



GERMAIN YENE
CHEF DE PROJET

Germain YENE est ingénieur des Eaux et Forêts. Il travaille sur les problématiques de gestion forestière et agro-industrielle en Afrique centrale et de l'ouest depuis une vingtaine d'années, et a aussi effectué des audits de certification. Germain est aujourd'hui Coordinateur du projet PAFC pour le Bassin du Congo, porté par l'ATIBT dans l'attente de la constitution de l'organisme PAFC Bassin du Congo.



ALAIN TIOTSOP
RESPONSABLE ATIBT CONGO

Alain Tiotsop est ingénieur forestier. Il est basé à Brazzaville et a rejoint l'équipe en 2018. Il coordonne les différentes activités des projets mis en œuvre en République du Congo et assure la représentation de l'ATIBT. À ce titre, il est responsable du bureau de l'ATIBT au Congo. Il possède une solide expérience dans différents domaines : cartographie forestière, inventaires forestiers, traitement des données d'inventaire forestier, législation forestière, rédaction et mise en œuvre de plans de gestion forestière, entre autres. Alain a également une solide expérience du secteur privé.



MANISSA TANCHALEUN

RESPONSABLE DES ACTIONS CHINE ET IMPACT COVID

Manissa Tanchaleun est titulaire d'un Master 2 en solidarité internationale et action sociale de l'IRCOM (Angers). Elle a été en charge en 2019 de l'organisation du Forum de l'ATIBT en Chine puis a coordonné en 2020 un projet FAO et en partenariat avec BVRIO sur les impacts du COVID sur la filière forêt/bois dans le Bassin du Congo. Avant de rejoindre l'ATIBT, Manissa a été responsable de la coordination des programmes de l'ONG Enfants du Mékong. A ce titre, elle était chargée de la gestion opérationnelle et de l'interface entre le terrain et le siège, du contrôle administratif et financier des programmes, de la supervision des équipes multiculturelles et de la formation pédagogique du réseau local.



MAYLIS BORELLI

COORDONATRICE ADJOINTE DES ACTIONS DE GOUVERNANCE FORESTIERE ET DE GESTION DURABLE

Maylis Borelli est ingénieur en agriculture, sylviculture et environnement, et est diplômée de l'école d'ingénieurs Purpan à Toulouse (master 2). Maylis a également une formation Natura-Dis en «Gestion des espaces naturels». Avant de rejoindre l'équipe ATIBT, en septembre 2019, en tant que coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD, Maylis a été consultante en adaptation au changement climatique auprès du Programme Alimentaire Mondial, responsable des projets de suivi des forêts, de l'agriculture, du climat et des ONG à l'Agence Française de Développement en République du Congo et en charge des actions de conservation communautaire auprès d'ESI Congo.



HORTENSE ELLA-MENYE BATINDEK

RESPONSABLE COMMUNICATION ET SUIVI-ÉVALUATION DU PROJET ADEFAC

Hortense est sociologue, experte en gestion de projets, en genre et en ingénierie de la formation. Elle est également membre de l'Association camerounaise d'évaluation du développement (CaDEA). Actuellement consacrée au projet de l'ADEFAC, elle a rejoint l'équipe en mai 2020 et est responsable de la communication interne et externe ainsi que de son suivi et de son évaluation.



ELISE MAZEYRAC
COORDINATRICE SIÈGE DES ACTIONS
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Elise Mazeyrac est diplômée de sciences politiques et de sciences de l'éducation. Elle est spécialisée dans la gestion de projets de formation et l'ingénierie de la formation. Elise a rejoint l'ATIBT en tant que chef de projet ADEFAC au siège de l'association en France, en mai 2020. En 2021, il est prévu qu'Elise soit la secrétaire de la Commission formation.



ALESSANDRA NEGRI
COORDINATRICE DES ACTIONS DE PROMOTION BOIS

Diplômée de sciences politiques et d'AgroParisTech, Alessandra a une connaissance solide des enjeux environnementaux tant sur le plan politique que technique. Elle s'est spécialisée en stratégie environnementale et en négociation. Dans le cadre d'un partenariat entre LCB et l'ATIBT, Alessandra exerce ses missions pour promouvoir l'ensemble des matériaux bois, interviendra dans le projet marketing de l'ATIBT, et sur certains projets essentiels, en particulier le projet « Dryades » (création de fiches environnementales pour les matériaux en bois tropical).



JOSEPHA COACHE
ASSISTANTE PROGRAMME MARKETING

Josépha Coache est diplômée d'un master en « Développement agricole et politiques économiques » de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne. Elle est actuellement assistante du programme marketing de l'ATIBT, et prend en charge le projet Thémis.



HAYAT HOUMA
ASSISTANTE COMPTABLE

Hayat est titulaire d'un DUT de droit de l'Université Paris XIII, et d'une formation d'assistante-comptable de la même université. Hayat a rejoint l'ATIBT en mai 2020, en tant qu'assistante administrative et comptable de l'association.



LES DÉPARTS DE L'ÉQUIPE EN 2020

Patrick Martin, directeur technique de l'ATIBT, et Nancy M'Changama, assistante comptable ont quitté notre association en début d'année 2020. Manissa Tanchaleun a quitté notre association en septembre 2020.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CIRAD ET L'ATIBT POUR RENFORCER L'AXE TECHNIQUE DE L'ATIBT

Cette convention signée en Novembre 2020 par les deux établissements, porte sur la mise en œuvre d'activités techniques relatives aux bois tropicaux, à leurs transformations, et à leurs utilisations.

L'Equipe Bois tropicaux du CIRAD qui appartient à l'Unité Biomasse, Bois, Energie, Bioproduits (BioWooEB) est engagée dans des actions de recherche et de valorisation sur l'amélioration, le développement de la transformation et l'utilisation des bois des régions chaudes. Ces interventions portent simultanément sur la matière première bois, les procédés de transformation et de mise en œuvre, et la mise en marché des bois et produits en bois.

Un cadre de collaboration a été ainsi défini pour renforcer la coordination des actions concernant la connaissance du bois et rationaliser les interventions de l'ATIBT dans ses activités techniques sur l'aval de la filière.



© Interholco

Dans le cadre de cette convention, plusieurs axes de coopération ont été ainsi définis :

- Participation conjointe à des projets en cours ou à venir, et à des sessions de formations.
- Appui direct de l'équipe Bois tropicaux du CIRAD aux adhérents de l'ATIBT pour répondre à des questions techniques ponctuelles dans tous les domaines de la connaissance, de la mise en œuvre et de l'utilisation des bois tropicaux.
- Participation aux travaux de commissions de normalisation AFNOR qui concernent les bois tropicaux.
- Contribution à l'animation de la commission Matériaux et Normalisation de l'ATIBT, et interaction ponctuelle avec les autres commissions, principalement la commission Marketing, la commission Forêt - Industrie et la commission Formation.
- Participation au groupe de travail sur la Promotion des essences moins connues (LKTS) actuellement géré par FSC.
- Publication d'articles et de documents techniques dans la newsletter de l'ATIBT, et contributions synthétiques dans le rapport annuel de l'ATIBT.

Une meilleure synergie entre les deux établissements pourra être envisagée via la Commission Formation de l'ATIBT d'une part, et par une facilitation de l'ATIBT pour la mise en relation des acteurs de la filière avec les initiatives de formation du CIRAD.

L'ATIBT, SES ADHERENTS ET SES PARTENAIRES

Les nombreuses actions de l'ATIBT sont le résultat de l'implication chaque année plus forte de nombre de ses membres, notamment au travers des rencontres en commission ou projets dans lesquels ils sont souvent fortement associés. Mentionnons ici les sociétés forestières, les sociétés de transformation, les bureaux d'études ou les centres de recherche comme le CIRAD ou Gembloux, avec lesquels les interactions sont quasiment quotidiennes, à un niveau ou un autre. Les organisations FSC, PEFC, Preferred By Nature, Form entre autres, contribuent également beaucoup aux travaux de l'Association. Les échanges ont également été constants avec la STTC (*Sustainable Tropical Timber Coalition*).

Mentionnons les organisations chinoises GGSC et CTWPDA avec lesquelles un contact étroit a été entretenu, suite au Forum de Shanghai d'octobre 2019, grâce à des visioconférences mensuelles.

Nous avons également des échanges très suivis avec la **FAO**, notamment avec l'initiative SW4SW, ou encore le Comité consultatif sur la filière bois durable (*Advisory Committee on Sustainable Forest-based Industries*), **l'OIBT**, le **PFBC** (dont l'ATIBT anime le collège « Secteur Privé »), **EFI**, les syndicats de producteurs en Afrique, les fédérations européennes et **ETTF** en particulier. Ces échanges bénéficient souvent de l'appui des bailleurs comme **l'AFD**, **FFEM**, **KFW-PPECF**, **l'Union Européenne**, sans oublier **IDH**.

2020

EN UN CLIN D'ŒIL

L'année 2020 a été marquée par un événement inattendu qui a profondément impacté les interactions et événements internationaux : la pandémie mondiale COVID 19. Beaucoup de grands rendez-vous ont été annulés ou reportés et d'autres se sont organisés différemment. Comme tous, la communauté ATIBT s'est adaptée et a développé ses compétences numériques. Cette année 2020 est donc marquée par un nouveau type de rendez-vous internationaux à plus ou moins grande échelle : les webinars.

JANVIER

- Amendement à la loi Chinoise sur les forêts incluant l'interdiction du bois illégal
- Publication des études d'Etat des lieux du secteur forestier (Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Cameroun) - ATIBT
- Signature d'un accord de coopération entre le gouvernement gabonais et le FSC International
- Mission de l'ATIBT en Côte d'Ivoire dans le cadre des projets FLEGT – REDD+
- Commission Marketing et Commission Bois-Normalisation
- Présentation du projet Africa 2020 « Web-TV » à l'AFD
- Voyage d'études de l'ATIBT et du RIFFEAC au centre des métiers du bois « Grand Est » et atelier de préparation du projet ADEFAC.

FÉVRIER

- Comité de pilotage des projets FLEGT à Bruxelles.
- Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le RIFFEAC pour le Projet Appui au développement de la formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique centrale – ADEFAC
- Mission de l'ATIBT en République du Congo

MARS

- Lancement du déploiement du SIVL en République du Congo
- Lancement des études agroforesterie et plantation de l'ATIBT
- Présentation du projet FORLAND par ONFI, à Nogent sur Marne
- 61^{ème} réunion du Comité consultatif de la filière bois durable (ACSF)

AVRIL

- Diffusion du Guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières dans le cadre des actions ATIBT
- Comité de pilotage du programme marketing de l'ATIBT
- Lancement du projet Dryades

MAI

- Web rencontre du groupe agroforesterie de la Cité du développement Durable
- Lancement du projet ADEFAC
- Réunion des parties prenantes du PAFC – Bassin du Congo

JUIN

- Réunion de lancement de la commission certification de l'ATIBT
- 2^{ème} consultation publique sur la norme de certification de la gestion forestière PAFC Bassin du Congo
- Adoption de mesures de lutte contre le bois artisanal illégal en RDC
- Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'ATIBT

JUILLET

- 25 ans du FFEM
- Partenariat entre la FIB et la CNCEIB
- Publication du livre « Sentiers de suivi de la croissance, de la mortalité et de la phénologie des arbres tropicaux : Guide méthodologique par le collectif DYNAFAC »
- Promulgation de la Loi N° 33-2020 portant sur le Code Forestier en République du Congo

AOÛT

- Publication de l'étude sur l'impact de la COVID 19 sur le secteur forestier en République du Congo par l'ATIBT

SEPTEMBRE

- Mission de l'ATIBT en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet FLEGT
- Mission de l'ATIBT au Cameroun dans le cadre du projet ADEFAC
- Premier comité de pilotage du projet ADEFAC
- Comité ACSFI de la FAO
- Décret présidentiel en Guinée Equatoriale interdisant l'exportation des grumes
- Atelier SPIB-ATIBT « Traçabilité et certification forestière du bois » en Côte d'Ivoire

OCTOBRE

- Atelier FIB-ATIBT « Traçabilité et certification forestière du bois » en RDC
- Le FSC publie la norme nationale révisée de gestion forestière du Cameroun
- Mission de l'ATIBT en République Démocratique du Congo
- Publication du Guide pour le montage de projets de plantation de bois d'œuvre à destination des entreprises forestières, dans le cadre des actions de l'ATIBT
- Webinar « Plantation et agroforesterie : opportunités innovantes pour le secteur privé forestier – Bassin du Congo et Côte d'Ivoire » organisé par l'ATIBT
- Publication de l'étude sur l'état des lieux des acteurs de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire – ATIBT
- Guinée Equatoriale – exportation de grumes à nouveau autorisée
- Conférence STTC

NOVEMBRE

- 3^{ème} Think Tank de l'ATIBT
- Validation du projet de manuel de procédures pour l'approbation des systèmes de certification privés dans le cadre du SVL de l'APV FLEGT Congo et de sa feuille de route lors du CCM12 national
- Validation de la norme de certification de gestion forestière PAFC Bassin du Congo (PAFC BC) par le groupe de travail régional (Forum)
- Mission de l'ATIBT au Cameroun dans le cadre du projet ADEFAC
- Timber Trade Portal mis à jour et disponible en français
- Guide de lecture ATIBT du nouveau code forestier en République du Congo

DÉCEMBRE

- Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation importée (SNDI) : le gouvernement français présente son guide d'achat public
- « Vivre avec les forêts tropicales », nouvel ouvrage du CIRAD
- Publication des premiers court-métrages de sensibilisation des acteurs de la filière forêt-bois dans le cadre des actions de l'ATIBT et de ses partenaires (FIB, SPIB, UFIGA)
- Visioconférence STTC
- Convention de partenariat entre l'ATIBT et l'équipe Bois tropicaux du CIRAD
- Conseil d'Administration de l'ATIBT



2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, AU CŒUR DE L'ASSOCIATION

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE



© Edouard_Coenraets

Le Conseil Scientifique, constitué en 2017, est présidé par le Professeur Jean-Louis Doucet. Il rassemble des partenaires scientifiques spécialistes des questions liées à la gestion durable des forêts tropicales.

Le Conseil peut être consulté par l'ATIBT ou interpeller l'Association pour donner un avis sur un problème scientifique dans une thématique bien déterminée et jugée prioritaire pour l'ATIBT. La composition du Conseil permet un diagnostic neutre et indépendant.

Le Conseil Scientifique est très proche dans sa composition du comité scientifique et technique des projets DynAf-For et P3FAC, et permet en quelque

sorte de contribuer à pérenniser ces instances. Au-delà du Conseil Scientifique de l'ATIBT, les relations entre le CIRAD, Gembloux Agro-Bio Tech, les organismes de recherche et les universités d'Afrique centrale ont permis des collaborations sur de nombreuses études qui peuvent également être capitalisées au travers du Conseil Scientifique.

Le CST de l'ATIBT est également proche du « Réseau de Recherche sur les Forêts d'Afrique Centrale » (R2FAC), réseau comptant 10 institutions de recherche et d'enseignement supérieur de la région et quatre institutions du nord ou internationales dont le CIRAD et Gembloux Agro-Bio Tech.

LES COMMISSIONS

Les commissions ont continué d'être, en 2020, un lieu de réflexion et d'orientation pour l'ATIBT. Ces commissions constituent l'un des lieux les plus prisés par les adhérents de l'association, qui peuvent demander à y adhérer de manière assez souple. Les commissions comportent entre 10 et 25 membres. Fin 2020, l'ATIBT comptait les commissions suivantes : Formation, Certification, Marketing, Bois – Normalisation, Forêt-Industrie. Un certain nombre d'actions sont ainsi en lien direct avec ces commissions. Un groupe de travail très actif, autour des questions d'agroforesterie, est devenu début 2021 une commission formelle de l'ATIBT qu'il conviendra d'inscrire dans les prochains statuts de l'ATIBT.

COMMISSION MARKETING

La commission marketing est présidée par M. Olman Serrano, président de l'ATIBT, et son secrétaire est Benoit Jobbé-Duval, avec l'appui de Bertrand Faucon, Appui à la Maitrise d'Ouvrage du programme.

Les séances de la Commission Marketing sont, depuis le début de ce programme en 2015, des rencontres essentielles toujours source d'informations et de prises de décisions. En 2020, 3 réunions ont eu lieu, le 15 janvier, le 16 avril et le 16 décembre. Deux autres réunions ont eu lieu avec essentiellement les opérateurs forestiers, le 28 juillet et le 1^{er} décembre, sur la thématique des LKTS.

Les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles sur demande, mais nous pouvons rappeler ci-dessous les principaux sujets abordés :

- Covid 19 : marketing de crise, communiqués de presse et appui spécifique aux entreprises.
- Recrutement des premiers partenaires officiels de la marque Fair&Precious. Poursuite du recrutement.
- Actions « Médias et Réseaux sociaux » et proposition de renfort de l'équipe rédactionnelle.

- Echanges avec les organisations importantes en lien avec le programme marketing F&P : SW4SW, STTC, IHC, Malaysian Timber Council.
- De nombreux échanges sur les projets techniques en lien avec le programme marketing
- Préparation et organisation de la 3^{ème} session du Think Tank de l'ATIBT.
- Travaux sur les achats certifiés des entreprises importatrices
- Définition des indicateurs du programme marketing et modalités de collecte des informations.
- Lutte contre l'illégalité et renforcement du RBUE.
- Dialogue avec les organisations chinoises.

Signalons le partage des tâches existant entre commission marketing, commission certification et commission Matériau-Bois-Normalisation, étant donné les nombreux sujets relatifs à la certification ou à la technique reliés au programme marketing. Un rapport annuel complet du programme marketing de l'ATIBT a été élaboré avec la société Stratemark, Appui à la Maitrise d'Ouvrage pour ce programme.



COMMISSION CERTIFICATION

Sous la houlette de sa co-présidence, la commission certification a pris son envol en 2020 pour atteindre un rythme de croisière et devenir une plateforme d'informations, de discussion et de réflexion autour de sujets en lien avec la certification. Elle est composée d'une quinzaine de participants, représentant la filière (producteurs, bailleurs de fonds, association de professionnels, experts divers, anthropologue, responsables de schéma de certification et organismes de certification). Elle est co-présidée par Sophie Dirou et Nicolas Perthuisot, et la secrétaire est Caroline Duhesme.

Ses objectifs sont les suivants :

- Faire une veille sur la certification forestière sur le Bassin du Congo et diffuser l'information pertinente de manière transparente aux membres, partenaires et parties prenantes de l'ATIBT ;
- Répondre aux interrogations des membres de l'ATIBT sur la mise en œuvre de leur processus de certification et les conseiller ;
- S'impliquer dans les processus de consultation et de décision des nouveaux référentiels et/ou exigences des systèmes de certification et accompagner les membres dans ces changements ;
- Participer, dans la mesure du possible, aux divers événements en lien avec la certification forestière ;
- Identifier et suivre les initiatives et les processus qui peuvent être complémentaires ou en résonance avec la certification forestière (FLEGT, REDD+, PSE, ODD, SNDI, certification d'autres filières, etc.) ;
- Alimenter les réflexions qui peuvent être menées au sein des autres commissions ATIBT (forêt-industrie, marketing et scientifique)

La première réunion de la commission certification s'est tenue le 16 juin 2020, et une seconde s'est tenue le 16 décembre 2020.

Les sujets suivis par la commission en 2020 sont :

- Suivi des surfaces certifiées ;
- Suivi du processus coaching PPECF ;
- Suivi du FSC, et notamment de la thématique IFL (suivi de l'étude sur les impacts de l'application des exigences relatives aux IFL selon la motion 34, suivi des travaux Focus Forest ou Forêt à Haute Valeur, point sur la validation des normes nationales FSC) et la préparation de l'AG FSC de Bali ;
- Suivi de projet PAFC Bassin du Congo, et notamment l'élaboration et de la validation du standard de gestion forestière ;
- Réflexions sur les incitations légales, fiscale et politique en faveur de la certification ;
- Suivi de la stratégie française de lutte contre la déforestation (SNDI) et des travaux du Conseil Scientifique et Technique Forêt (réalisation d'une étude sur les certifications dans l'objectif zero déforestation) ;
- Suivi des initiatives en cours pour alimenter la réflexion sur les articulations possibles entre le FLEGT et les schémas de certification privés ;
- Implication dans l'étude d'évaluation des systèmes de certification diligentée par l'UE et réalisé par Preferred by Nature (ex-Nepcon) ;
- Réflexion sur la thématique des Paiement pour Services Ecosystémiques).



COMMISSION FORMATION

De par son rôle de référent technique de toute la filière « bois tropical », et conscient des évolutions du secteur, l'ATIBT est un acteur stratégique pour sensibiliser, former et informer les différents acteurs du secteur forestier. L'ATIBT a ainsi placé la formation comme un axe fort de sa stratégie, qui contribue à la rentabilité du secteur, à sa flexibilité et au développement des personnes.

La formation est en effet plus que jamais nécessaire pour accompagner la mise en œuvre des grandes priorités actuelles dans le bassin du Congo en matière d'industrialisation de la filière et de développement de la valeur ajoutée locale. L'ATIBT s'est ainsi dotée d'une stratégie formation portée par la Commission Formation de l'Association, présidée par M. Patrick Charpentier, et qui s'articule autour de 7 axes forts privilégiés :

1. Anticiper et adopter une vision globale en améliorant l'articulation entre formation et emploi ;
2. Appliquer les principes de la conduite de projets ;
3. Soutenir des pratiques formatives efficaces ;
4. Développer une approche partenariale de l'ingénierie de formation ;
5. Innover en matière d'ingénierie pédagogique ;
6. Maîtriser progressivement l'ingénierie financière ;
7. Et susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs engagés et concernés par la formation par la communication.

En 2020, le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), partenaire et membre de l'ATIBT a signé avec l'Agence Française de Développement (AFD) une convention de financement pour la mise en œuvre du projet d'Appui au Développement de la Formation continue pour la filière forêt-bois en Afrique Centrale (ADEFAC), dont l'ATIBT est maître d'ouvrage délégué.

Les objectifs de ce projet (ci-dessous) s'articulent avec la stratégie formation de l'ATIBT :

1. Les acteurs privés de la filière forêt-bois sont capables de mieux identifier et structurer leurs besoins en formation continue et développent une fonction formation dans l'entreprise et/ou au niveau des groupements ou syndicats professionnels ;
2. Un mécanisme pérenne de mise en œuvre et de certification de l'offre de formation continue est développé, en réponse aux attentes des acteurs de la filière forêt-bois ;
3. Les conditions de pérennisation institutionnelle et financière de la formation continue pour la filière forêt-bois en Afrique centrale sont investiguées, en lien avec les dynamiques régionales et nationales.

L'année 2020 a vu le lancement du projet ADEFAC, la mise en place d'une équipe d'exécution technique du projet par l'ATIBT et le RIFFEAC, et le démarrage des activités, malgré le contexte de la pandémie de Covid-19.

2021 verra les travaux de la Commission formation de l'ATIBT relancés autour d'actions choisies et portées par ses membres, et articulées aux activités du projet ADEFAC dont la mise en œuvre va s'accélérer.

COMMISSION BOIS & NORMALISATION



© Interholco

La commission a changé de président en 2020, Emmanuel Groutel ayant remplacé Guillaume de la Peschardière, Patrick Martin en étant le secrétaire.

Les sujets suivants ont été traités en 2020 :

- Validation du document « Les niveaux de transformation du bois ».
- Apports de modifications dans la Nomenclature, avec différentes clarifications telles que :
 - La validation dans le genre Afzelia, de la distinction entre Doussié, Pachy et Lingué.
 - La validation dans le genre Pterocarpus, de la distinction entre le Padouk du tinctoriusCes modifications seront présentées sous forme d'un erratum de la Nomenclature générale des bois tropicaux de 2016, mise en ligne sur le site de l'ATIBT, et fera l'objet d'un article publié dans la newsletter.
- Concernant les règles de classement du bois, la commission a décidé de ne pas recommander l'utilisation des règles SATA (tel que mentionné dans sa préface). Les règles SATA restent des règles professionnelles d'application volontaire. La commission souhaite que les règles de classement ATIBT soient révisées et enrichies (notamment avec des définitions décrites dans les règles SATA) autour de deux appellations de qualité les plus utilisées commercialement : FAS et AIC. Les membres de la commission sont invités à participer aux réflexions qui seront menées et à proposer les adaptations des documents de travail qui leurs paraissent nécessaires. L'objectif de ce travail est de soumettre le texte à la prochaine réunion de la commission technique pour une validation.
- Les documents de l'ATIBT intitulés « Contrats et usages » et « Litiges et réclamations » comportent des données sur les pratiques de commerce et la gestion des litiges éventuels. Malheureusement ces documents sont très anciens (1988) et décrivent des pratiques totalement obsolètes. Un document de synthèse doit être élaboré pour rassembler les données essentielles, notamment les délais de réclamation, les tolérances sur l'objet de la réclamation, l'évaluation des dommages et la communication pour la gestion du litige.
- Le projet Dryades. Les contraintes réglementaires européennes sur les aspects environnementaux évolueront cette année avec l'obligation de réaliser des analyses de cycle de vie (ACV) des bâtiments neufs et l'affichage sur les produits des références aux déclarations environnementales produits (DEP) comme le marquage CE. Ces données environnementales seront donc indispensables pour la mise en marché des produits sur le marché européen à partir 1^{er} janvier 2022.

COMMISSION FORET & INDUSTRIE



© Riaux

La commission Forêt & Industrie a été relancée en 2018. Son président est Nicolas Bayol, et sa secrétaire Jacqueline Lardit-van de Pol. Les membres ont été identifiés parmi les représentants d'entreprises basées en Afrique, de bureaux d'études et d'associations professionnelles membres de l'ATIBT. Elle renforce le lien entre l'équipe de l'ATIBT et les sociétés forestières et industrielles du bois d'Afrique Centrale et de l'Ouest à travers les objectifs suivants :

- Mener une réflexion avec les acteurs de terrain afin de contribuer activement aux débats internationaux sur la filière forêt – bois tropicaux, en répondant de manière pragmatique aux exigences prônées sur la scène internationale au sujet de la gestion durable des forêts et aux évolutions des marchés ;
- Fédérer les différents acteurs des pays producteurs autour des grandes questions relatives à la filière forêt – bois tropicaux, participer aux débats, adopter et défendre des positions communes en animant un réseau « Afrique » pour mener des études, permettre le partage d'expériences, le partage d'investissements et traiter des problématiques techniques ;
- Maintenir un lien entre pays producteurs/pays consommateurs, communiquer sur les mesures mises en œuvre au niveau des pays producteurs et contribuer à une meilleure visibilité de la filière.

La Commission émet également des avis sur lesquels elle est saisie par l'ATIBT.

Vu les distances physiques entre les membres de la commission, historiquement la plupart des échanges se font à travers un mailing group. Depuis l'usage fréquent des outils numériques, la commission s'est réunie par visio-conférence.

Les activités de la commission de 2020 concernaient 2 thématiques :

1. La préparation d'une stratégie pour faciliter l'élaboration des plans d'aménagement pour la 2^{ème} rotation ;
2. La synthèse finale du projet DynAfFor sur l'impact de l'exploitation sur les essences en forêt.

Une troisième thématique en lien avec ces deux thématiques traitées en 2020 concerne le développement de la transformation locale du bois. Les décisions régionales en Afrique centrale pour arrêter l'exportation de grumes à partir de 2022, et développer davantage le secteur industriel du bois pour agrandir la valeur ajoutée dans les pays d'origine, nécessitent une mobilisation des membres pour :

- Mettre en place un appui à la discussion avec les institutions des Etats sur des mesures accompagnatrices notamment pour faciliter les investissements et renforcer la formation pour disposer de main-d'œuvre et de cadres qualifiés ;
- Développer des industries nouvelles.

La commission forêt-industrie est à la recherche de membres plus spécialisés dans la transformation du bois et des marchés des produits transformés pour pouvoir appuyer les discussions en 2021 sur le développement plus poussé de l'industrie du bois en lien avec :

- La diversification des essences récoltées ;
- L'élaboration des plans d'aménagement pour la 2^{ème} rotation.

COMMISSION AGROFORESTERIE



© CFT

Dans le cadre des actions de l'ATIBT et des entités de la Cité du Développement Durable de Nogent Sur Marne, un groupe de travail sur l'agroforesterie est actif depuis 2018. L'ATIBT a validé cet espace de discussions et d'échanges en créant une Commission Agroforesterie qui viendra compléter le panel [des commissions de l'ATIBT](#).

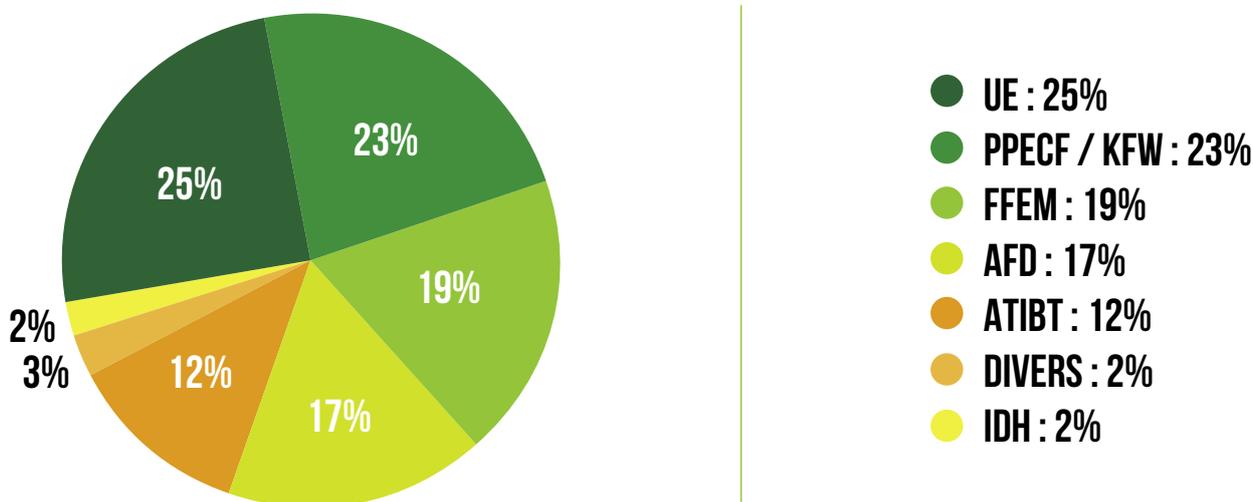
Cette nouvelle Commission sera ouverte aux membres de l'ATIBT et aux partenaires de la Cité du Développement Durable de Nogent sur Marne.



3

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT POUR L'ANNÉE 2020



SITUATION FINANCIÈRE DE L'ATIBT FIN 2020

Ressources en K€	2020	2019	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés	203	219,9	-17	-8 %
Subventions	1 481	1 038	443	43 %
Divers et exceptionnels	25	44	-19	-43 %
TOTAL	1 709	1302	407	

Emplois en K€	2020	2019	Variation	Variation %
Mise en œuvre de projets et consultance	989	571	418	73 %
Missions pour la mise en œuvre des projets	60	195	-135	-69 %
Ressources salariales	456	397	59	15 %
Charges d'exploitations/Divers	201	133	68	51 %
TOTAL	1 707	1 296	411	

Résultat en K€	2020	2019	Variation	Variation %
	2	6	-4	-66 %

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIERE DANS LE BASSIN DU CONGO

**Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données
de la filière forêt-bois du bassin du Congo**

Actualisation mai 2021 avec la contribution de l'OFAC et de la COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Forêt et exploitation					
Surface de forêt dense humide accessible (% du pays) ¹	18,6 millions ha	23,7 millions ha (98%)	21,3 millions ha (EDF 2010)	114 millions ha (EDF 2010)	22,2 millions ha (48%)
Surface attribuée à l'exploitation industrielle ¹	6,4 millions ha	14,7 millions ha	15,2 millions ha	14,8 millions ha	3,7 millions ha (OFAC 2018)
Surfaces certifiées totales	3,596 millions ha	2,728 millions ha	4,952 millions ha	0,750 million ha	0 ha
FSC PAFC/PEFC	0,341 million ha	2,061 millions ha	2,989 millions ha	0 ha	0 ha
Légalité+ (certif légalité+FSC CW)	3,255 millions ha	0,667 million ha	1,963 millions ha	0,750 million ha	0 ha
Nombre de grandes entreprises	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Environ une dizaine	Environ une dizaine
Nombre de petites entreprises et d'artisans ²	ND	Plus de 100	15 PME et plus de 600 artisans	En 2014 ³ : 105 permis artisanaux attribués dans la province orientale 70 dans la province Équateur et 47 dans le Bandundu En 2018 Plus de 1400 exploitants membres de l'ACEFA ⁴	
Production formelle de grume (m ³) ⁵	2,5 Millions (2018)	2,1 Millions (2019)	1,8 Millions (2019)	0,3 Million (2019)	0,6 Million (2019)
Production informelle estimée (en équivalent grumes) ⁶	2,4 Millions	0,3 Million	0,3 Million	3,4 Million	0,1 Million
Part des 4 premiers producteurs sur la production ⁷	29% (part d'exportation 2018)	40% (2018)	46% (2017)	82% (2019)	70% (2019)
Principales essences exploitées par l'industrie	Tali, Okan, Béli, Azobé, Naga, Dabéma, Bilinga, Nieuk, Ayous,	Okoumé (Env. 57%), Azobé, Béli, Tali, Padouk,	Sapelli, Okoumé, Okan, Tali, Kosipo, Padouk, Wenge, Iroko	Wenge, Afromosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Mukulungu, Ayous, Iroko, Doussié, Tali

1. Données rapport BAD / FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018

2. Entreprises exploitant semi industriellement et/ou vendant leurs produits d'abord sur le marché local

3. ITIE, 2015 -Rapport sur l'étude de cadrage du Secteur Forestier en République Démocratique du Congo

4. Source : ACEFA

5. Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018 ; Sauf Congo : MEF 2018.

6. Divers rapports du CIFOR

7. Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun et RCA : OFAC 2018

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo

Actualisation mai 2021 avec la contribution de l'OFAC et de la COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Part des 3 premières essences sur la production	19% (OFAC, 2018)	70% (OFAC, 2018)	57% (OFAC, 2018)	36% (OFAC, 2018)	68% (OFAC, 2019)
Essences exploitées artisanalement	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izombé	Okoumé, Limba (Sud) Sapelli, Sipo (Nord)	Afrormosia, Wenge, Sapelli	
Exportations de grumes en m ³ ⁸	554 520 (2019)	0	798 905 (2018)	139 754 (2019)	310 497 (2019)
Exportations de grumes vers la Chine ⁹ en m ³	583 600	0	462 200	ND	ND
Contribution du secteur au PIB ¹⁰	4,7% (2018)	3,3% (2018)	2,67% (EITI-2018)	0,15% (2016)	2,8% (2018)
Transformation du bois					
Nombre d'usines de transformation industrielle (1 ^{re} à 3 ^e transformation) ¹¹	150	166	29	5	5
Exportations (m ³) ¹²					
- de sciages	81 3521	51 5215	104 202	18 424	8 142
- de contreplaqués	8 373	32 484	25 868	0	0
- de placages	83 129	393 660	28 206	312	0
Exportations sciages Chine ¹³ en m ³	134 300	524 700	38 600	ND	ND
Transformation artisanale (sciages) ¹⁴	715 000 m ³ (2010)	50 000 m ³ (2010)	Env. 100 000 m ³ (2011)	Env. 1 million m ³ (2014)	ND
Autre information	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se concrétiser	ZES de Nkok 40 entreprises 900 000 m ³ transformés/an	Réflexion en cours de création d'une ZES et mise en place prévue d'un mécanisme de partage de production	Des ressources encore très largement sous-valorisées	
Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND	

8. OFAC 2018 et 2019

9. Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.

10. Données OFAC

11. Données OFAC 2018, pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1ère transformation

12. Données OFAC 2018 en jaune, OFAC 2019 en blanc

13. Données CTWPDA 2018

14. Divers rapports CIFOR

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo

Actualisation mai 2021 avec la contribution de l'OFAC et de la COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Données socio-économiques					
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	13 000 ¹⁵	3 000 entreprises forestières 10 000 industries du bois ¹⁶ dont ZES Nkok 3 000 emplois Au total 22% des emplois hors pétrole	7 500	4 523 ¹⁷	ND
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	ND	2 000	9 000 à 15 000 ¹⁸ mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	ND
Syndicats et partenaires potentiels ¹⁹	GFBC (12 entreprises), FECAPROBOIS (200 entreprises et plus de 1000 employés), ANCOVA (450 membres à Yaoundé) Intersyndicale rencontrant des difficultés de mise en œuvre	UFIGA (15 entreprises), SIAG (6 entreprises), UFIAG (11 entreprises), FGBSP (environ 70 entreprises), UAMEES (25 entreprises). L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale	UNICONGO (6 entreprises), UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité), ACM (environ 100 entreprises dont 15 en activité), AMC (500 entreprises, dont 300 à Pointe Noire), FBET (17 entreprises)	FIB (5 entreprises) ACEFA (1400 entreprises) Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB	
Engagement dans le FLEGT	APV signé en 2010 Mise en œuvre lente Phase préparatoire pour déploiement national du SIGIF II et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours	APV non signé, Négociation en cours depuis septembre 2010, relance en cours de réflexion en 2020	APV signé en 2010 En cours de mise en œuvre Quelques avancées en termes de transparence, d'implication de la société civile, de traçabilité (SIVL) et d'amélioration du cadre réglementaire	APV non signé Négociation au ralenti depuis septembre 2011	APV signé le 28 novembre 2011 Mise en œuvre au ralenti depuis 2012

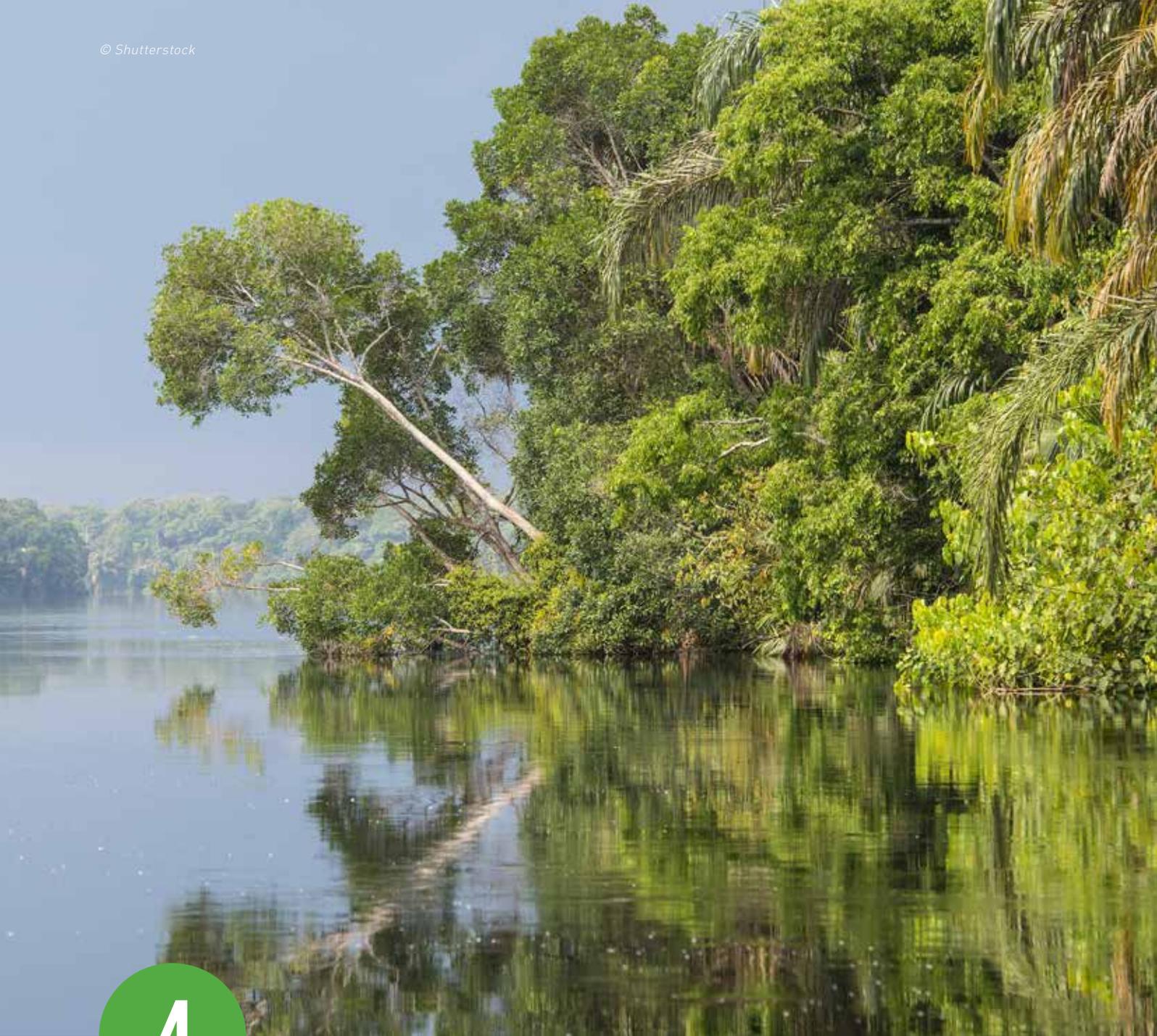
15. État des forêts, 2013

16. FRM, 2017 – Impact de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes sur la forêt, l'industrie du bois et l'économie du Gabon

17. Source : FIB

18. Nguinguiri et al., 2006

19. GFBC, UFIGA, UNICONGO et FIB sont les 4 grands syndicats d'entreprises industrielles exportatrices de bois de la région. Presque toutes les surfaces certifiées dans le bassin du Congo sont le fait de membres de ces syndicats.



4

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2020

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

Outre le suivi des intérêts de ses membres, le partage d'informations de tout ordre (technique, réglementaire, légal, etc.) et le travail mené au travers des différents projets, l'ATIBT a soutenu plusieurs actions de plaidoyer auprès des acteurs de la filière. Ces actions ont eu pour but d'informer les institutions, les acteurs économiques, mais aussi le public quant à l'importance de maintenir et d'encourager les bonnes pratiques dans une filière forestière tropicale, filière qui, on le rappelle, reste un rempart contre la déforestation liée aux pratiques agricoles.

C'est en donnant de la valeur à la forêt qu'on la protège.

Ces actions de plaidoyer ont été menées à la fois en Europe, et dans le bassin du Congo notamment avec le concours de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) ou du PFBC (Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo) organisations avec lesquelles l'ATIBT entretient des liens étroits.

Nous détaillons ici certaines des actions de plaidoyer menées en 2020.

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BOIS ILLÉGAL



© JL_Doucet

La légalité du commerce du bois est essentielle au niveau mondial. La lutte contre le bois illégal constitue une des activités de notre association, au travers de nos messages, de nos tribunes et de nos interactions avec les autorités européennes.

Le bois illégal ébranle les règles du marché, met en péril les opérateurs certifiés et donne une image très négative de notre profession alors que de nombreux opérateurs exemplaires existent. D'une manière générale, l'ATIBT et les fédéra-

tions européennes constituent une « zone de sécurité » au sein de laquelle producteurs, transformateurs et négociants s'engagent clairement contre l'illégalité, et acceptent d'être certifiés tierce partie.

Un courrier a été transmis à la Commission Européenne pour l'alerter sur le commerce illégal en Europe et réclamer une meilleure application du Règlement Bois de l'Union Européenne dans les échanges commerciaux en raison des défaillances systémiques qui y ont été observées et la nécessité d'encourager de bonnes pratiques. Il a aussi été rappelé les garanties assurées par la certification tierce partie et le rôle qu'elles peuvent jouer dans une diligence raisonnée pour réduire le risque d'illégalité.

L'ATIBT et les fédérations ne peuvent agir au-delà de leurs prérogatives respectives, ces agissements relèvent du grand banditisme, c'est donc de la compétence d'INTERPOL et de l'UE.

ACTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE LA CERTIFICATION DANS LE FLEGT

Ces plaidoyers ont pu être menés grâce aux financements des projets FLEGT-REDD (FFEM), FLEGT-IP (UE) et FLEGT-certification (PPECF)
Parmi les actions entreprises pour la reconnaissance de la certification, notons principalement :

LA RÉALISATION DE DEUX ATELIERS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET EN CÔTE D'IVOIRE :



L'objectif général de l'atelier en Côte d'Ivoire a été d'améliorer la connaissance des parties prenantes de l'APV FLEGT Ivoirien sur la certification vérifiée tierce partie et des systèmes informatisés de traçabilité, de manière claire et simple pour améliorer la gouvernance forestière en Côte d'Ivoire et pour faciliter la mise en œuvre du SVL Ivoirien, élément clé du futur APV FLEGT.

Les deux objectifs spécifiques ont été :

- De démontrer les avantages de la certification forestière vérifiée tierce partie dans le cadre d'un système de vérification de la légalité (SVL), dispositif central d'un APV ;
- De faciliter la mise en place du futur système national de traçabilité du bois.

[Voir le compte rendu de l'atelier sur le site ATIBT.](#)



L'atelier national sur la certification en RDC, organisé entre l'ATIBT et la FIB abordait les mêmes sujets, et a ainsi dégagé les constats suivants :

- L'intérêt et la curiosité des participants sur les thématiques développées au regard des discussions engagées ;
- La carence ou l'insuffisance des informations dans l'esprit de plusieurs participants : la méconnaissance de certains schémas de certification et faible connaissance des exigences des standards.

[Voir le compte rendu de l'atelier sur le site ATIBT.](#)

LE PLAIDOYER AUTOUR D'UN PROJET DE MANUEL DE RECONNAISSANCE DE LA CERTIFICATION DANS LE SVL AU CONGO :



Sur la base de la recommandation du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT Congo, l'ATIBT a élaboré un manuel de procédures pour la reconnaissance de la certification de façon participative.

Sur la base d'un premier draft, plusieurs réunions se sont tenues entre les parties prenantes sur le projet de Manuel de certification. L'ensemble des parties prenantes ont été consultées : organismes de certification, systèmes de certification PEFC/PAFC et FSC, CLFT et MEF, secteur privé (entreprises certifiées et engagées dans le

processus de coaching PPECF), l'UE (DUE, DEVCO et DGENV) et EFI.

Un atelier de validation des parties prenantes s'est tenu le 22 octobre 2020, à Brazzaville, en République du Congo et a permis la validation du projet de manuel et l'élaboration d'un projet de feuille de route, ces documents devant faire l'objet d'une validation par les parties signataires de l'APV. La CLFT a validé le manuel à la suite de l'atelier de validation du Comité d'Elaboration et de Validation des Procédures - CEVP qui s'est tenu le 12 novembre 2020. Le CCM des 25 et 26 novembre 2020 a permis de passer en revue cette activité et de présenter le manuel et la feuille de route. Une recommandation formelle a été retenue, demandant d'appliquer la feuille de route pour obtenir la validation formelle et conjointe de ce manuel avant fin 2021.

SUIVI AU GABON DU PROCESSUS FLEGT ET DE LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE :

En 2020, l'UFIGA a commandité, avec l'appui de l'ATIBT, une première étude [sur l'état des lieux de l'APV FLEGT](#) au Gabon qui présente entre autres **des recommandations pour la reconnaissance de la certification privée dans un APV FLEGT**. Cette étude devrait faire l'objet d'une présentation lors des assises de la forêt, date toujours en attente depuis près d'un semestre. Cette présentation sera l'occasion de défendre les arguments en faveur de la reconnaissance de la certification privée dans le futur APV au Gabon et de donner des orientations sur les modalités de cette reconnaissance. Ceci permettra une vraie simplification des démarches des entreprises certifiées pour la vérification de la légalité de leurs activités dans le cadre du SVL (par l'obtention d'un certificat de légalité si cette disposition est adoptée dans le projet d'APV du Gabon).

L'UFIGA a également mandaté Probos pour réaliser une étude intitulée « **Aperçu des schémas de certification de gestion forestière durable au Gabon** » qui permet d'appuyer les deux axes du plaidoyer certification. L'UFIGA dispose en effet d'un support objectif à partager auprès de l'administration et des parties prenantes pour :

- orienter les choix en matière d'obligation de certification en présentant le fonctionnement des systèmes de certification de gestion durable FSC et PAFC Gabon,
- et pour appuyer la reconnaissance de la certification vérifiée tierce partie dans les documents de l'APV FLEGT entre le Gabon et l'Union Européenne.

Cette étude devait également être présentée lors des assises de la forêt, dont la date n'était toujours pas fixée à la date de clôture de ce rapport.

ACTIONS VISANT À AMÉLIORER LE MARCHÉ DU BOIS TROPICAL



© Benoît Jobbé-Duval

UN MARCHÉ EN 2020 QUI S'EST MONTRÉ RÉSILIENT

Sans surprise, 2020 marque un recul dans les importations de bois tropical en Europe, première et seconde transformations confondues. Par exemple, pour les contreplaqués tropicaux, on constate en volumes cumulés de janvier à septembre 2020 une baisse des importations de l'ordre de - 14%. Le troisième trimestre 2020 enregistre un recul moins net de -7% par rapport au troisième trimestre 2019. À noter que les ventes ont grimpé de 20% à la suite du premier confinement.

Néanmoins, cette baisse est moindre que ce que l'on pouvait craindre, comme le montre notamment le cas des sciages.

On observe une bonne résilience du secteur face à la crise, le bois tropical supportant plutôt bien cette tempête sanitaire, pour les mêmes raisons que le matériau bois dans son ensemble (essor des activités de bricolage et d'aménagement, prise de conscience du bois comme matériau durable, etc.)

LA VALORISATION DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS



© Interholco

Le programme marketing que conduit l'ATIBT depuis maintenant 7 ans a pour objectif principal de mieux communiquer sur le bois tropical certifié sur les marchés. La marque Fair&Precious est l'une des composantes importantes de ce programme. Un chapitre est consacré à cette marque, ci-dessous.

Ce programme marketing comporte de nombreuses rencontres et manifestations qui n'ont pu se tenir en 2020. Parmi elles, mentionnons le Comité de Pilotage à Douala, le Carrefour du Bois, le Gabon Wood Show.

Pourtant l'essentiel des réunions techniques a pu être organisé grâce aux outils de visioconférence, à la capacité d'adaptation de l'ensemble des partenaires et à la mobilisation des équipes.

Le programme marketing qui s'appuie essentiellement sur des supports digitaux, sites web, réseaux sociaux, newsletters et les relations presse, n'a pas été pénalisé par les restrictions de déplacement et de

réunion. Bien au contraire leur audience a continué de se développer.

La marque Fair&Precious comptait 36 partenaires à la fin 2020 et les collaborations se sont poursuivies à la fois avec les organismes de certification, les associations professionnelles en Europe et en Asie, les organisations institutionnelles, les ONG et de très nombreux autres acteurs qui partagent les valeurs de ce collectif de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

Il convient, plus que jamais, d'agir simultanément sur l'offre et la demande en bois tropicaux.

Sur l'offre, en encourageant le développement des surfaces forestières exploitées et conforme au modèle de gestion durable avec évaluation tierce partie. Sur la demande, en faisant la promotion des bois certifiés de l'importateur à l'utilisateur, en passant par les fabricants, les prescripteurs et les distributeurs.

Le bois est un matériau d'avenir, car naturel, esthétique et approprié à de multiples usages. La gestion durable des forêts apparaît peu à peu comme l'ultime rempart à la déforestation. L'enjeu du programme marketing consiste à faciliter le lien entre ces deux constats pour organiser un marché vertueux, respectueux des écosystèmes et générant un modèle économique responsable en Afrique.

Les séances de la Commission Marketing sont parmi les plus dynamiques de l'ATIBT. 3 rencontres ont eu lieu en 2020, complétées par 2 réunions spécifiques sur les LKTS. C'est au travers de cette Commission que l'essentiel des actions entreprises a été validé (voir chapitre des commissions, ci-dessus).

Une grande partie du programme marketing de l'ATIBT se décline au travers des activités suivantes, qui ont été décrites dans le rapport du programme (disponible sur demande) :

- L'animation du site Fair&Precious
- Les réseaux sociaux ;
- La chaîne YouTube ;
- Les communiqués de presse, témoignages et tribunes ;
- Les rencontres organisées pour débattre de la certification, dont le Think Tank ;
- Les investigations marketing, avec notamment :
 - L'enquête auprès des importateurs et metteurs en marché
 - Les arguments en soutien des 10 engagements
 - Les indicateurs du programme marketing

Par ailleurs, des projets et études spécifiques viennent renforcer le programme marketing :

- L'Analyse du Cycle de Vie : Dryades
- La Bai TV
- Le suivi des approvisionnements certifiés : Thémis
- Les LKTS
- Les Paiements pour Services Écosystémiques

RÉFLEXIONS À MENER DANS LE CADRE DE L'ARRÊT D'EXPORTATION DES GRUMES EN PERSPECTIVE AU CAMEROUN, AU CONGO ET EN RDC

À la suite de la décision de la CEMAC en septembre 2020, l'arrêt des exportations de grumes, ou la réduction des quotas d'exportation à un niveau minimum, devrait être confirmé au cours des prochains mois, même si on peut douter que cette décision puisse être pleinement effective en janvier 2022, compte tenu de ses conséquences sur la filière.

En effet, l'industrie a besoin de temps pour mettre en œuvre les mesures nécessaires : mise à disposition de financements, gros investissements auxquels les actionnaires doivent se préparer ; amélioration de l'outil de transformation, trésorerie nécessaire aux entreprises pour faire face à un fonds de roulement plus important. Contrairement au transport de grumes qui restent une matière première, la livraison de produits transformés n'est pas anodine. Bien souvent, les conditions logistiques des pays du bassin du Congo ne sont pas réunies pour exporter sous un délai raisonnable les produits manufacturés. La deuxième et la troisième transformation impliquent des clients plus

exigeants en termes de délais. Les pays doivent donc investir afin de soutenir une industrie qui doit fabriquer des produits à plus forte valeur ajoutée, mais aussi plus fragiles et dont les délais de livraison sont plus courts.

La législation doit être adaptée dans les différents pays afin de faciliter les investissements. Interdire l'exportation de grumes et maintenir la fiscalité existante, introduire de nouvelles taxes, créent un climat peu favorable.

Il est indispensable de comprendre l'industrie et d'analyser en détail l'impact financier du cadre législatif en lien avec une interdiction d'exportation des grumes sans quoi nous assisterons à l'abandon de certains acteurs. Un cadre légal solide, stable à long terme et offrant des soutiens appropriés est extrêmement important.

Notons que la participation de l'ATIBT au collège du secteur privé du PFBC permettra de porter le débat dans le cadre de cette instance.

4.1.3.4 APPUI AU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ FACE À DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES PAYS CONSOMMATEURS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec le soutien du PPECF, le projet Dryades (dans la mythologie grecque, les Dryades sont des divinités liées aux arbres) a été mis en route en réponse à la RE 2020, qui fera suite à la Réglementation Thermique (RT 2012) et entrera en vigueur à l'été 2021. Si les nouvelles orientations mettent en avant les matériaux bois dans la construction, l'ATIBT appelle à la vigilance sur la progressivité des exigences de réduction des émissions carbone.

Pour se préparer au mieux à la méthode d'analyse cycle de vie, l'ATIBT a donc initié le projet « DRYADES » qui a pour but de créer des FDES (fiches de déclarations environnementales et sanitaires) pour les produits de construction en bois tropical. Les données des FDES seront utilisées pour calculer l'impact environnemental des nouveaux bâtiments pendant tout leur cycle de vie.

ACTIONS DANS LE CADRE DU CODE FORESTIER CONGO

L'ATIBT suit depuis 2014 le processus de révision de la loi forestière, laquelle a été définitivement adoptée cette année. Ce projet de loi a d'abord été adopté par l'Assemblée nationale à la session de décembre 2019, puis par la chambre haute du parlement (Sénat) lors de la session d'avril 2020, et a été définitivement adopté le 8 juillet 2020 sous le nom de Loi N°33-2020 portant Code Forestier.

Plusieurs actions de concertation et de plaidoyer ont été menées par le secteur privé en amont de la promulgation du texte de loi. Citons les principaux :

- 2 courriers communs UNICONGO, UNIBOIS et ATIBT
- Une réunion de concertation avec l'ensemble du secteur privé le 7 mars

- Des rencontres avec les parlementaires ;
- Réalisation d'une étude d'impact fiscal du projet de Code forestier et rencontre avec les parlementaires afin de présenter les résultats.

À la suite de la promulgation du code forestier, on peut noter que les mesures phares ayant un impact sur la filière forêt-bois sont :

- L'introduction du principe de régime de partage de production (Art 102 et suivants) ;
- L'obligation pour les entreprises forestières de « certifier la gestion de leurs concessions aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72) ;
- L'introduction de l'aménagement simplifié pour les unités forestières d'aménagement de superficie moyenne (art 77) ;
- L'obligation de transformer essentiellement les produits forestiers sur le territoire national, induisant une interdiction d'exporter les grumes, à l'exception des « grumes des espèces de bois lourd et dur dont l'usinage fait appel à une technologie spécifique » (art 97) ;
- L'introduction de la convention de valorisation de bois de plantation (art 118) ;
- L'introduction de deux nouvelles taxes : la taxe d'occupation et la taxe de résidus (art 110 et suivants) ;
- Les concepts et modalités de l'APV FLEGT sont distillés tout au long du texte (vérification de légalité, certificat de légalité, SIVL, etc.).

C'est dans ce contexte, afin de connaître les implications de l'actuelle loi à court et moyen terme pour les entreprises forestières et industrielles, que des travaux ont été lancés par l'ATIBT. Ils se divisent en deux volets :

- [Une analyse comparative](#) entre l'ancien et le nouveau code forestier : elle identifie (i) les éléments stables, (ii) les modifications, (iii) les nouveautés, (iv) les éléments nécessitant des textes complémentaires d'application et (v) les éléments qui posent des problèmes d'interprétation.
- [Un guide de lecture](#) du nouveau code forestier de la République du Congo à destination du secteur privé qui donne aux entreprises une clef de lecture pour mieux comprendre les impacts de la nouvelle loi, afin de permettre aux entreprises de contribuer à l'élaboration des textes d'application.

Ce travail permet de vulgariser ce nouveau code auprès du secteur privé, afin qu'il puisse mieux en comprendre les enjeux pour le secteur.

FISCALITÉ ET GESTION DURABLE DES FORÊTS

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Avec le concours de l'ONG Juristes pour l'Environnement au Congo, JUREC conseil (RD Congo), une étude a été réalisée pour le compte de la FIB et dans le cadre de sa collaboration avec l'ATIBT afin d'appuyer le secteur forestier. Dans un article publié par l'ATIBT le 6 février 2020, intitulé : [« la fisca-](#)

[lité, un principe spécifique de la grille de légalité dans le cadre de l'APV FLEGT »](#), la Fédération des Industriels du Bois (FIB) a jugé opportun de faire une évaluation de la fiscalité et parafiscalité du secteur forestier de la RDC de manière à observer son évolution à ce jour. Globalement, l'étude

fait mention des différents changements constatés autour de la fiscalité/parafiscalité du secteur forestier congolais au regard des ordonnances-lois de 2018. Cela concerne notamment la création ou non des taxes, droits et redevances, l'évolution des taux applicables, les modalités d'application ainsi que les responsabilités dans les procédures de paiement (engagement, ordonnancement, liquidation et acquittement). Finalement, l'étude a débouché sur des recommandations spécifiques touchant les sous-secteurs de l'exploitation forestière, du commerce transfrontalier (exportation et importation), des impôts et des transports. La liste des taxes, droits et redevances dans le secteur forestier congolais pour 2020 reprenant les diffé-

rents prélèvements par sous-secteur, indication sur le taux et l'échéancier, le service taxateur et percepteur, a été dressée pour le besoin des différents acteurs intéressés. [Pour plus de détails, voir l'étude ici.](#)

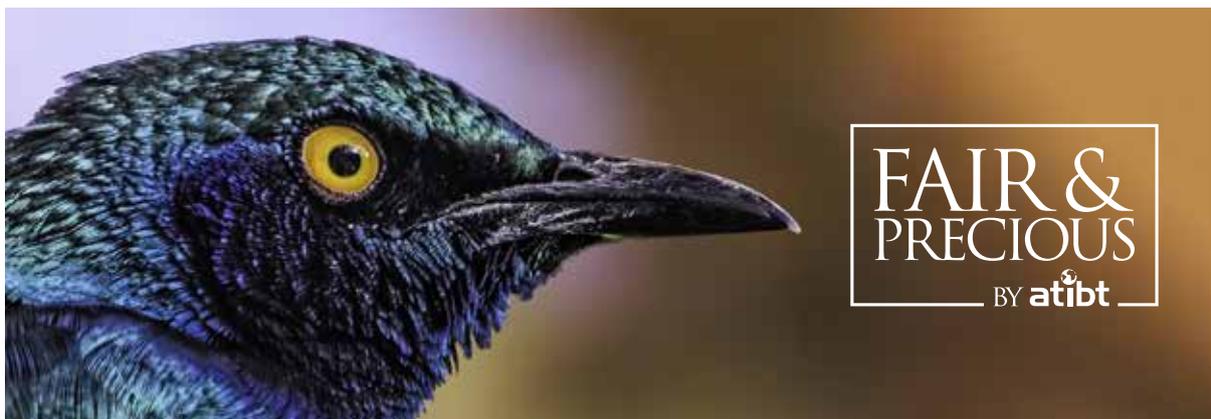
Cette étude a permis à la FIB d'avoir un argumentaire construit dans son plaidoyer sur la fiscalité pour les entreprises forestières. La corporation a pu déposer ce rapport auprès du Gouvernement : Président de la République, Premier ministre, ministère de l'Environnement et Développement Durable et de finances, Secrétaire Général pour qu'ils puissent s'inspirer des conclusions et recommandations de l'étude.

FISCALITÉ INCITATIVE POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

L'ATIBT est très attentive aux travaux menés par le CIRAD sur une fiscalité incitative, et entend soutenir cette initiative en tant que représentant du secteur privé. Les opérateurs forestiers dans le bassin du Congo ont un niveau d'engagement hétérogène au plan de la légalité et de la gestion durable des ressources. Une part importante d'entreprises d'exploitation n'est pas entrée dans les processus d'aménagement et, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer au début des années 2000, le nombre d'entreprises certifiées « gestion forestière durable » n'a pas augmenté. Ainsi, un écart se creuse entre les niveaux d'engagement des uns et des autres, et les acteurs moins engagés livrent en quelque sorte une concurrence plus ou moins déloyale à ceux qui ont les meilleures pratiques, coûteuses et malheureusement pas assez bien rémunérées sur les marchés.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle, les États africains ont, plus que jamais besoin de mobiliser leurs recettes fiscales potentielles, mais sans alourdir la pression fiscale sur les entreprises formelles et en règle de leurs différentes obligations légales. L'ATIBT soutient les réflexions menées quant au fait que des solutions innovantes peuvent être envisagées pour offrir des incitations pour que les acteurs économiques respectent les obligations légales, sociales et environnementales, et la gestion forestière durable. Ce sont des mécanismes de type « bonus-malus », adaptés à différents niveaux d'engagement en termes de gestion durable et permettant aux entreprises « vertueuses » d'améliorer leur compétitivité sans que les États subissent les conséquences de cette aide.

LA MARQUE FAIR&PRECIOUS AU CŒUR DE NOTRE COMMUNICATION SUR LA GESTION DURABLE



FAIR&PRECIOUS

Fair&Precious est une marque collective qui s'appuie sur les certifications et les réglementations internationales de gestion forestière, pour orienter les acheteurs vers les entreprises de la filière des bois tropicaux engagées dans une démarche de développement durable et de préservation des ressources forestières.

Avant d'être une marque, Fair&Precious est aussi un programme de communication qui vient en appui au travail effectué par les organismes de certification eux-mêmes, visant également à redonner une bonne image du bois tropical au consommateur européen :

- Parce que les consommateurs et la filière ont besoin de mieux identifier les produits issus d'une gestion forestière responsable.
- Parce qu'il faut encourager les bonnes pratiques et développer les surfaces issues de cette gestion forestière responsable.

Créée par l'ATIBT et des adhérents gestionnaires forestiers engagés dans des démarches de certification, Fair&Precious est un mécanisme d'encouragement et de promotion de la certification elle-même, afin d'inciter les entreprises à s'engager dans une gestion responsable et durable des forêts.

La marque collective Fair&Precious a pour buts :

- De sensibiliser les acheteurs et les consommateurs européens à l'importance d'une gestion forestière certifiée,
- De faire reconnaître les bois tropicaux certifiés en tant que matériaux à la fois remarquables et responsables.

Au travers de cette démarche, l'ATIBT et les gestionnaires forestiers entendent assurer la viabilité économique, l'équité sociale et la conservation des écosystèmes forestiers. Ils stimulent l'ensemble de la filière grâce au développement et à la promotion des bonnes pratiques.

LES 10 ENGAGEMENTS FAIR & PRECIOUS

FAIR &
PRECIOUS
BY atibt

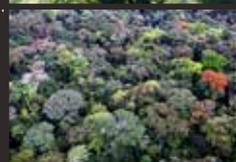
01

GÉRER ET PROTÉGER LES FORÊTS
POUR LUTTER CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



02

PRÉSERVER LA RESSOURCE
FORESTIÈRE EN RÉCOLTANT MOINS
QUE L'ACCROISSEMENT NATUREL



03

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES
SUR LA BIODIVERSITÉ POUR FACILITER
LE REPEUPLEMENT DES ESPÈCES



04

ASSURER LE MAINTIEN
DE L'ESPACE VITAL DE LA FAUNE



05

METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE



06

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS,
EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À L'ÉDUCATION,
AUX SOINS ET AU LOGEMENT



07

STIMULER L'ÉCONOMIE DES PAYS PRODUCTEURS
EN VALORISANT LA FORÊT ET EN PRIVILÉGIANT
LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS



08

METTRE EN PLACE DES FORMATIONS
AUX MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS



09

APPORTER LA CONNAISSANCE TECHNIQUE
SUR LA DIVERSITÉ DES ESSENCES
TROPICALES ET SUR LEURS USAGES



10

PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE
D'UN MATÉRIAU EXCEPTIONNEL



FAIR&PRECIOUS, APPROCHE DE GESTION FORESTIERE DURABLE

L'hyperconsommation doit s'effacer progressivement au profit de logiques plus qualitatives et participatives. Les gestionnaires forestiers Fair&Precious veulent façonner une nouvelle manière d'agir. Avec Fair&Precious, ils créent

un collectif qui leur permet de promouvoir leurs valeurs et de fédérer leurs actions. Ils développent ainsi des modes « d'activisme positif » et proposent des modèles respectueux des hommes et de la planète.

3^{EME} THINK TANK DE L'ATIBT EN VISIOCONFERENCE LES 2-3 NOVEMBRE 2020



Le 3^{ème} Think tank de l'ATIBT sur le thème « Quel avenir pour les entreprises certifiées dans le bassin du Congo ? » a eu lieu les 2 et 3 novembre 2020, en format vidéoconférence.

Conçu comme un « laboratoire d'idées » à dimension internationale, une traduction simultanée a permis la participation

de différents partenaires anglophones de l'ATIBT. Au total, environ 80 personnes ont été connectées à la rencontre, 34 speakers se sont exprimés au cours de 35 présentations, réparties sur les différentes sessions.

Celle-ci s'est construite autour de 4 webinaires de 2h30 ciblés sur les thématiques suivantes :

- **Améliorer l'image des bois tropicaux certifiés en Europe**
- **Rendre de la valeur aux forêts, valoriser les services écosystémiques (SE) et la certification**
- **Développer des collaborations avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales.**
- **Explorer de nouveaux marchés pour les bois tropicaux**

Le compte-rendu de cette rencontre est disponible [ici](#)

ADEFAC, UN GRAND PROJET POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



© TERA

D'une durée de 5 ans, financé par l'AFD (l'Agence Française de Développement), le projet ADEFAC attribué au RIFFEAC a pour finalité de contribuer à la gestion durable des forêts du bassin du Congo, via le développement d'une offre de formation continue.

Le projet s'adresse aux institutions de formation membres ou non du RIFFEAC (MO) ainsi qu'au secteur privé forestier et environnemental, premier utilisateur du personnel formé par ces institutions. L'ATIBT assure la MOD du projet, qui se décline en trois composantes :

- L'amélioration et la pérennisation du dispositif de formation continue de la filière forêt-bois en Afrique centrale, par (i) la structuration et l'actualisation des besoins en formation des milieux professionnels ; (ii) le renforcement d'une offre certifiée de formateurs et (iii) la recherche d'un dispositif régional

pérenne et institutionnalisé, en cohérence avec les systèmes nationaux.

- Le déploiement des actions de formation continue, selon un dispositif détaillé d'organisation, de mise en œuvre et d'évaluation.
- La mise en place d'un dispositif d'assistance technique complémentaire, pour assurer la capitalisation des résultats et l'enrichissement de la cartographie des métiers de la filière.

ADEFAC a aussi pour objectif le développement de produits transformés de qualité sur les marchés locaux, cohérents avec les principes de gestion durable et de traçabilité, tout en s'appuyant sur le tissu des PME et TPE existants.

2021 sera l'année d'opérationnalisation pleine du projet, après la contractualisation de l'opérateur principal suite à un appel d'offres lancé en décembre 2020.

ACTIONS DE RECHERCHE CONCERNANT LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les écosystèmes procurent de nombreux services dits services environnementaux. Ils sont généralement classés comme biens communs et / ou biens publics.

L'ATIBT souhaite souligner les contributions de la filière bois dans les régions tropicales à la réalisation de certains de ces services, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies en 2015.

L'objectif final de ces recherches est d'améliorer la performance des services écosystémiques des entreprises forestières en Afrique par le biais de paiements aux entreprises pour la création et/ou la protection de ces services.

De cette manière, le modèle des entreprises forestières certifiées sera renforcé et leur durabilité améliorée grâce à une diversification de leurs revenus.

Une réflexion sur les mécanismes de rémunération ou paiement des services environnementaux et sociaux (PSES) a été initiée en avril 2020 par l'ATIBT avec l'aide du cabinet d'experts financiers Venturexpert dont l'activité principale est la recherche et le développement des technologies cognitives et financières pour développer une approche innovante pour le financement des Services Ecosystémiques.

Lors du 3^{ème} think tank de l'ATIBT, le mécanisme des PSES a fait l'objet de différentes présentations, avec une question fondamentale : qui peut payer pour les services environnementaux et sociaux qu'offrent les sociétés forestières ? Beaucoup de mécanismes sont à l'étude, mais peu sont

actifs et opérationnels. Il y a une certaine difficulté actuellement de voir ce qui va réellement fonctionner. **La plateforme Vertdeep** qui a été présentée permettra d'assurer les échanges et la « liquidité » des certificats en créant un vrai marché financier pour l'impact positif. Cette plateforme serait basée (1) sur la mise en relation contractuelle entre des investisseurs / sponsors qui financent et des entreprises forestières capables de mettre en œuvre des actions ayant des impacts positifs et (2) sur la valorisation de l'image d'une société (qui peut représenter 25% de sa valeur). Cette relation prend la forme d'un contrat qui règle la question de propriété.

Il ressort la nécessité de poursuivre cette réflexion, de valoriser autrement que seulement par **le bois les services apportés par les gestionnaires forestiers certifiés**, et approfondir les pistes abordées, tout en travaillant sur les points bloquants et les limites/risques notamment la rentabilité des services environnementaux et de bien-être, le coût de vérification, les outils de vérification, la question de l'additionnalité des services, l'image des forestiers, etc.

Afin d'approfondir ces sujets, trois d'études d'opportunités sont en cours dans le cadre du projet FLEGT-REDD (FFEM), traitant des sujets suivants : diagnostic et faisabilité technique, mise en correspondance/cohérence des référentiels forestiers et financiers, recueil de l'intérêt des investisseurs, formulation de recommandations stratégiques, conception d'une Proof of Concept (POC) et proposition de réalisation. Ces études seront disponibles en 2021.

ACTIONS CONCERNANT LE REBOISEMENT ET L'AGROFORESTERIE



© JL_Doucet

À des degrés divers, les pays forestiers d'Afrique occidentale et centrale voient leur couvert forestier diminuer, souvent en raison de la pression démographique, parfois à cause de pratiques non durables. Les plantations de bois, mais aussi les techniques agroforestières sont des modèles à mettre en œuvre pour répondre aux besoins d'un marché africain en pleine croissance, tant pour le bois d'œuvre que pour le bois de chauffage. L'enjeu aujourd'hui est de mettre en œuvre des projets inclusifs répondant aux besoins (i) des populations, ainsi qu'aux besoins (ii) environnementaux et (iii) économiques des entreprises et des pays. En découle l'enjeu de la faisabilité technique et économique de tels projets, d'où l'importance aujourd'hui d'aller vers des projets complexes (et multi-produits). Les partenariats entre tous les acteurs du territoire qu'ils soient privés-privés, privés-publics, privés-populations ou multi-acteurs sont indispensables et revêtent plusieurs formes possibles.

Deux rendez-vous ont eu lieu en 2020 :

- Le 30 avril 2020, le groupe agroforesterie de la Cité du Développement durable de Nogent sur Marne s'est

réuni en visioconférence afin de partager ensemble les différentes actions menées par ses membres et créer des synergies entre elles.

- Le 28 Octobre 2020, dans le but de réunir les informations concernant les travaux entrepris dans l'environnement de l'ATIBT, un webinar important a eu lieu à l'initiative du Groupe « Agroforesterie ATIBT – Cité du Développement Durable » (composé de l'ATIBT, Kinomé, Commerce Equitable,...)

Les études menées entre 2018 et aujourd'hui avec l'appui de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD (FEEM) posent un premier socle de réflexions. Cela permet d'avoir les premières bases pour des discussions à venir. L'ATIBT souhaite continuer à porter ces sujets sur le devant de la scène et encourage ses membres à se concerter et à proposer des initiatives dans la continuité de ses premières orientations. Différents documents produits sur l'agroforesterie et la production de bois d'œuvre sont disponibles dans la liste des publications présentées ci-dessous. Enfin, une fiche technique sur la qualité des essences de plantation a été en préparation, au travers de notre proche collaboration avec le Cirad.

L'APPUI AUX SCHÉMAS DE CERTIFICATION LE PAFC BASSIN DU CONGO



© Jean_Yves_De_Vleeschouwer

Parmi les actions d'appui aux schémas de certification menées en 2020, citons principalement le développement et l'institutionnalisation d'un système de certification PAFC pour le Bassin du Congo (PAFC BC).

Pour rappel, les objectifs de ce projet, menés depuis 2019 sont :

- Développer un schéma de certification PAFC Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon) ;
- S'assurer que PEFC reconnaît le schéma ;
- Opérationnaliser le schéma de certification.

Soulignons que trois initiatives PAFC au niveau national existent, au Cameroun, au Gabon et en République du Congo. En l'absence d'un organe « PAFC Bassin du

Congo », le rôle de l'ATIBT dans ce projet a été d'en être le « porteur », et également d'en être l' « organisme de normalisation ».

Lors du CA de décembre 2020, et après la validation de la norme par le groupe de travail créé entre les parties prenantes, les documents de la norme ont été soumis aux administrateurs de l'ATIBT, qui se sont assurés de leur cohérence (au regard de la procédure d'élaboration de la norme), et qui les ont validés, avant la transmission au PEFC International pour examen de la requête de reconnaissance, dont les résultats devraient être disponibles au 2^{ème} semestre 2021. En attendant, le projet permettra de mettre en œuvre des activités d'institutionnalisation et d'opérationnalisation du schéma.

ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS CHINOIS



Après le Forum de Shanghai, en octobre 2019, et la décision de consolider les relations entre l'ATIBT et les organisations chinoises, une présentation actualisée de l'initiative Global Green Supply Chain (GGSC) a eu lieu lors du 3^{ème} Think Tank de novembre 2020.

Un projet de financement des importations de bois durable en Chine a également été présenté avec des incitations financières (meilleures conditions de prêt) pour récompenser les opérateurs qui respectent la légalité. Ce projet Green Supply Chain Facility (GSC Facility) est probablement une occasion à saisir par les sociétés Fair&Precious, car il cible des achats de bois légaux. L'ATIBT a décidé de faire la promotion des bois certifiés auprès de ce mécanisme.

La mise en œuvre de l'article 65 de la nouvelle loi forestière en Chine a été discutée de nombreuses fois au cours de l'année 2020. Il a été souvent signalé que la Chine, du fait de l'importance de son marché, peut être déterminante sur l'évolution de la légalité et de la durabilité de la filière. L'application de cette nouvelle loi forestière sera fondamentale.

Il est trop tôt pour savoir comment cet article 65 sera mis en œuvre. La NFGA (ministère chinois en charge des forêts) a besoin de soutien dans ce domaine, actuellement en cours au travers d'un programme financé par le Royaume Uni.

L'association CTWPDA a demandé à l'ATIBT un appui pour mieux comprendre la définition de « bois légal » dans différents pays du bassin du Congo. Un premier travail a été rendu par l'ATIBT en novembre. Pour la suite, la traduction du Timber Trade Portal (TTP) au chinois a également été évoquée. Cette traduction sera initiée dès le début de l'année 2021 grâce à un projet financé par l'OIBT.

La mise en relation d'entreprises chinoises et d'entreprises forestières engagées dans des pratiques durables a été également décidée, et fin décembre, une rencontre en B2B a eu lieu entre des entreprises de la CTWPDA et des membres de l'ATIBT.

Enfin, des discussions sont en cours au sein du PPECF pour mettre à la disposition des opérateurs forestiers de bassin du Congo un guide de certification traduit en mandarin.

CRÉATION DU COLLECTIF DYNAFAC



DYNAFAC

AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE
EN AFRIQUE CENTRALE

Le Collectif DYNAFAC est né de la volonté d'un ensemble de structures de conjuguer leurs efforts pour une gestion plus durable des forêts de production d'Afrique centrale par le suivi de la dynamique forestière, sur la base d'un réseau de sites et de dispositifs permanents installés dans les forêts d'Afrique centrale.

Deux projets, dans lesquels l'ATIBT a été fortement impliquée, constituent deux « piliers » du collectif DYNAFAC :

- **Le projet DynAfFor**, qui se termine en 2021, et qui a pour objectif d'enrichir les connaissances sur la structure et la dynamique des forêts d'Afrique centrale.
- **Le projet P3FAC**, un partenariat public-privé pour gérer durablement les forêts d'Afrique centrale

Le but de DYNAFAC est de communiquer à plusieurs sur le développement des activités qui permettent, à terme, d'améliorer les plans d'aménagement en respectant la dynamique forestière et ainsi d'assurer une meilleure gestion des forêts de production d'Afrique centrale.

Le collectif DYNAFAC mise sur la diversité de sa composition, et spécialement son

étroite collaboration avec les administrations nationales, pour assurer une bonne prise en compte des nouveaux résultats de la recherche dans les politiques publiques. Spécifiquement, le collectif vise à :

- **apporter** des connaissances scientifiques nouvelles sur la dynamique forestière et les paramètres influençant celles-ci ;
- **améliorer** les plans d'aménagement et leur mise en œuvre pour une gestion plus durable des forêts d'Afrique centrale ;
- **contribuer** à l'évolution des législations des pays d'Afrique centrale sur la base de connaissances scientifiques récentes et fiables ;
- **développer** les capacités de la recherche et d'enseignement sur la gestion forestière en Afrique centrale ;
- **renforcer** les capacités techniques des administrations forestières en Afrique centrale.

A l'occasion de la clôture du projet DynAfFor, une plaquette a été produite à l'attention des décideurs politiques. Nous avons choisi de la reproduire intégralement dans notre rapport annuel.



POUR UNE AMÉLIORATION DE LA DURABILITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIERS EN AFRIQUE CENTRALE

Recommandations pour les décideurs politiques

La gestion forestière doit aujourd'hui plus que jamais, répondre à différentes exigences : préserver la biodiversité, répondre aux besoins des populations humaines, rencontrer les objectifs fixés par les États et assurer la rentabilité des acteurs de la filière.

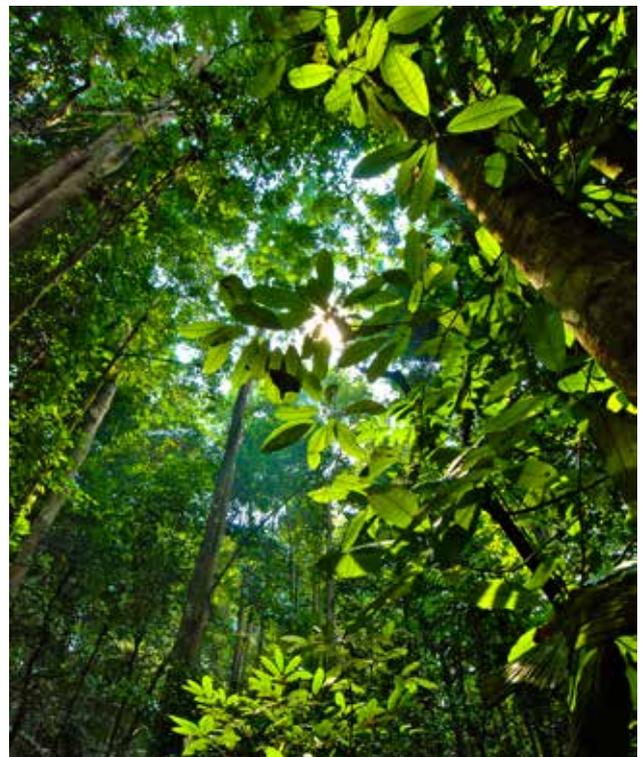
Le plan d'aménagement est l'outil permettant de trouver le meilleur équilibre entre ces objectifs. Aujourd'hui, en Afrique centrale, la plupart des plans d'aménagement entre en phase de révision, ce qui offre l'occasion de repenser et de renforcer la durabilité de l'aménagement forestier.

I VERS UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DES PLANS D'AMÉNAGEMENT

L'exploitation forestière dans les pays de la COMIFAC est encadrée par un système législatif, au cœur duquel se situe le plan d'aménagement. Si l'intention d'assurer la durabilité de l'exploitation est réelle, les limites de ce système sont devenues évidentes au fur et à mesure de l'accumulation des résultats de la recherche forestière.

Afin d'améliorer la durabilité de l'aménagement, la mutualisation des résultats des recherches menées sur les forêts de la région peut fournir une aide précieuse à la décision. Ce constat est à l'origine du collectif DYNAFAC². Récemment, ce collectif a synthétisé dans un rapport technique des recommandations fortes en vue de pérenniser les ressources ligneuses exploitées dans les forêts de production d'Afrique centrale. Celles-ci sont issues de quarante années de collecte et d'analyse de données scientifiques sur la dynamique forestière.

La présente note synthétise ces recommandations. Il est prioritairement, mais pas exclusivement, destiné aux décideurs politiques et aux administrations forestières.



1. Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

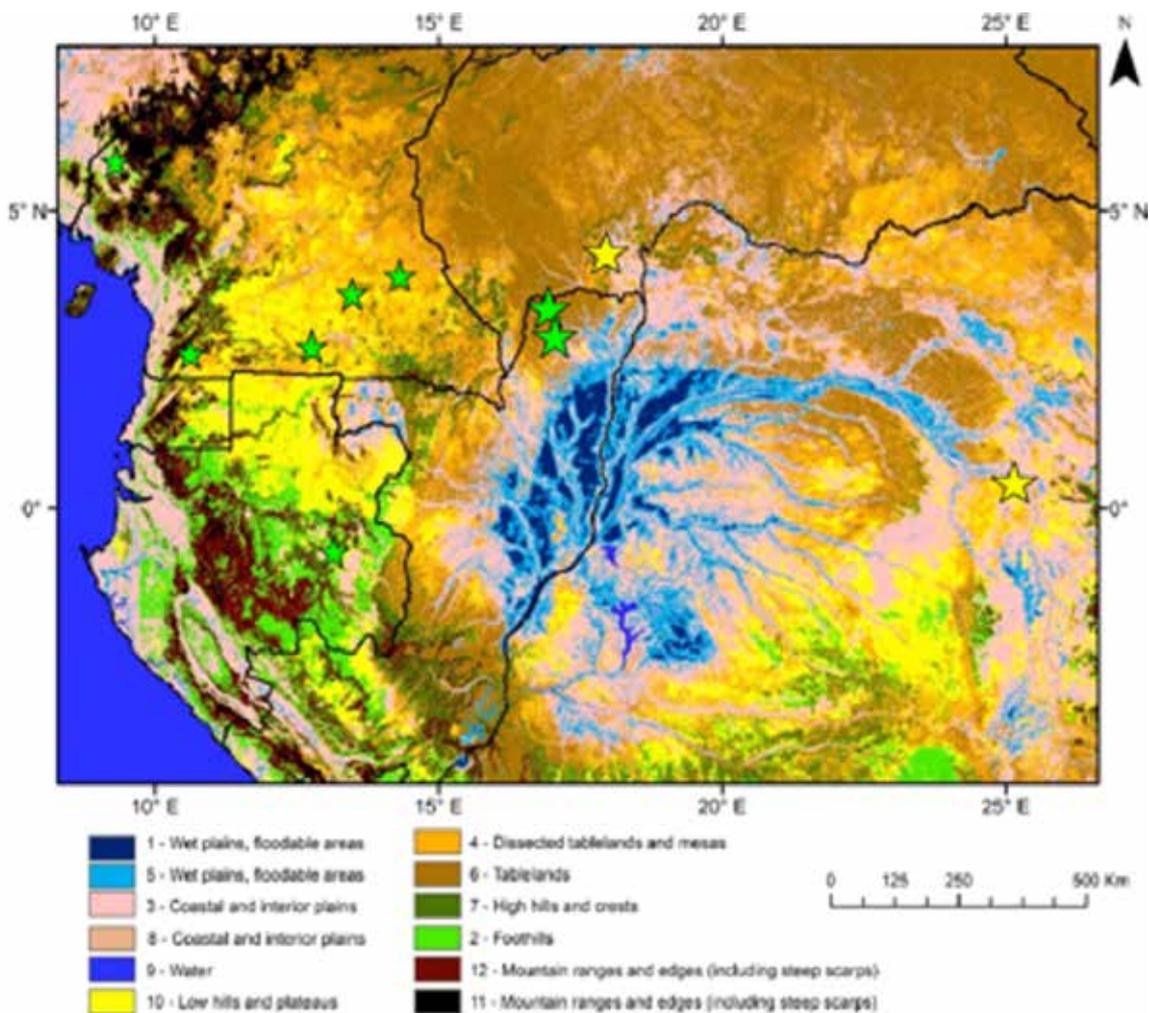
2. Le collectif DYNAFAC regroupe des institutions de recherche, associations, administrations forestières nationales et entreprises forestières autour de la thématique « Dynamique des forêts d'Afrique centrale » (d'où l'acronyme DYNAFAC). Site web : <https://www.dynafac.org/fr>

1. Adapter l'aménagement aux 10 grands types forestiers présents en Afrique centrale

Autant que possible, les paramètres d'aménagement et les règles d'exploitation appliquées aux espèces commerciales doivent tenir compte de l'hétérogénéité des types forestiers. Dix grands types de forêts ont été identifiés en Afrique centrale. Aujourd'hui, des données fiables de dynamique forestière sont

disponibles et utilisables pour environ la moitié de ces types forestiers.

Les décideurs politiques, relayés par les administrations forestières nationales et régionales, devraient œuvrer afin d'étendre le réseau de dispositifs de recherche à l'ensemble de ces types forestiers.



2. Uniformiser les durées de rotation à 30 ans

Une forêt exploitée nécessite un temps de repos, nommé « rotation ». Cette rotation doit permettre la reconstitution des effectifs exploités, avant que ne survienne une autre phase d'exploitation. Actuellement, en Afrique centrale, la rotation varie entre 20 et 30 ans. Les simulations effectuées montrent toutefois qu'une rotation de 30 ans constitue un délai minimum et le meilleur compromis entre reconstitution des stocks prélevés et viabilité économique de l'entreprise. Dans certaines forêts particulières, une rotation de 20 à 25 ans est tolérable du fait d'une dynamique plus rapide ; c'est notamment le cas des jeunes forêts à Okoumé.



3. Reconstituer les stocks à 100% pour le groupe des espèces commerciales et au minimum à 50% pour chacune de ces espèces, en tenant compte des prélèvements

Le taux de reconstitution est le ratio entre le nombre d'arbres exploitables à la fin d'une rotation et le nombre d'arbres réellement exploités. Un ratio de 100% représente logiquement le taux de reconstitution minimum idéal : chaque arbre abattu devrait être « reconstitué », après 30 ans.

Cette valeur seuil doit devenir la norme pour le groupe des espèces exploitées de chaque entreprise forestière. Ce seuil de 100% étant difficilement atteignable pour certaines espèces prises individuellement, un taux de reconstitution minimum de 50% est recommandé pour chaque espèce exploitée.



4. Réviser et uniformiser les diamètres minima d'exploitabilité à l'échelle régionale

L'actuelle variabilité, entre les pays de la sous-région, des diamètres minima d'exploitabilité (DME) d'une même espèce, n'est pas pertinente. La valeur du DME d'une espèce doit être basée sur des considérations biologiques et permettre, entre autres, le maintien d'un effectif représentatif de semenciers. Les études génétiques et écologiques accumulées ont aujourd'hui abouti à la proposition de DME régionaux, par espèce exploitée :



- 50 cm : Ebène noir, Eyang, Niové ;
- 60 cm : Bété, Fraké (Limba), Lotofa, Ossabel, Ozigo, Padouk, Wengé ;
- 70 cm : Aniégré, Azobé, Bossé clair, Ilomba, Iroko, Movingui, Okoumé, Ovengkol, Sorro ;
- 80 cm : Acajou d'Afrique, Afrormosia (Assamela), Niangon, Okan, Tali, Tiama, Tola ;
- 90 cm : Sapelli ;
- 100 cm : Ayous, Kosipo, Moabi, Sipo.

Ces minima sont à augmenter éventuellement au sein de chaque concession forestière, en tenant compte de la dynamique forestière locale (voir point 5).

5. Installer des dispositifs de suivi de la dynamique forestière dans toutes les grandes concessions

Les paramètres d'aménagement (entrant dans le calcul du taux de reconstitution et dans la fixation du diamètre minimum d'exploitabilité) varient entre types forestiers, mais parfois aussi, entre les forêts d'un même type forestier. Il est donc important que

les concessionnaires gérant plus de 50 000 ha installent des dispositifs de suivi en partenariat avec les institutions de recherche nationales pour appréhender localement les paramètres à utiliser dans leur plan d'aménagement.

A ce titre, le collectif DYNAFAC a publié un guide pratique d'installation et de suivi de tels dispositifs librement accessible à l'adresse :
<https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

Le collectif DYNAFAC préconise également des initiatives pour favoriser la régénération des espèces exploitées. Elles sont présentées dans deux documents de capitalisation : l'un, sur l'appui à la régénération naturelle des espèces exploitées et l'autre, sur la préservation de la faune intervenant dans la dispersion des graines.

1. Appuyer la régénération naturelle des espèces exploitées



Indépendamment de l'exploitation, un grand nombre de populations d'espèces exploitées affiche une structure démographique défavorable, avec un faible taux de régénération naturelle. Seules des interventions humaines peuvent contribuer au maintien sur le long terme de telles populations. Les plantations d'enrichissement forestier à l'aide d'espèces locales de bois d'œuvre doivent être généralisées dans les forêts d'Afrique centrale.

Un guide destiné à faciliter les choix et démarches techniques des sylviculteurs a été produit par le collectif DYNAFAC. Il compile les expériences accumulées en plantation forestière d'espèces locales d'Afrique occidentale et centrale. Ce guide est en libre accès à l'adresse : <https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

2. Mieux préserver la faune



Selon le type forestier, 70 à 90% des espèces ligneuses ont besoin d'animaux pour la dispersion de leurs graines, et donc, pour garantir leur régénération naturelle. La protection de la faune, notamment la moyenne et grande faune (éléphants, grands singes, céphalophes, etc.) dans les concessions exploitées est donc fondamentale.

C'est dans ce cadre que le collectif DYNAFAC a publié un guide opérationnel expliquant la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion de la faune. Il est disponible via le lien suivant : <https://www.dynafac.org/fr/media-categories/15/guides>

Ces différentes mesures, essentielles à la préservation de la ressource forestière, auront inévitablement un impact sur la rentabilité économique des gestionnaires forestiers, dans la mesure où elles réduiront globalement les volumes prélevés tout en générant des charges financières additionnelles. Il est donc préconisé d'adapter les mécanismes économiques légaux affectant l'industrie d'explo-

tation du bois en instaurant par exemple des systèmes différentiels de taxation et en développant divers incitatifs compensatoires des efforts de gestion durable. Les décideurs devraient, par ailleurs, appuyer les entreprises forestières dans l'obtention d'autres sources de revenus indépendants telles que les paiements pour services écosystémiques.

LES SITES WEB DE L'ATIBT

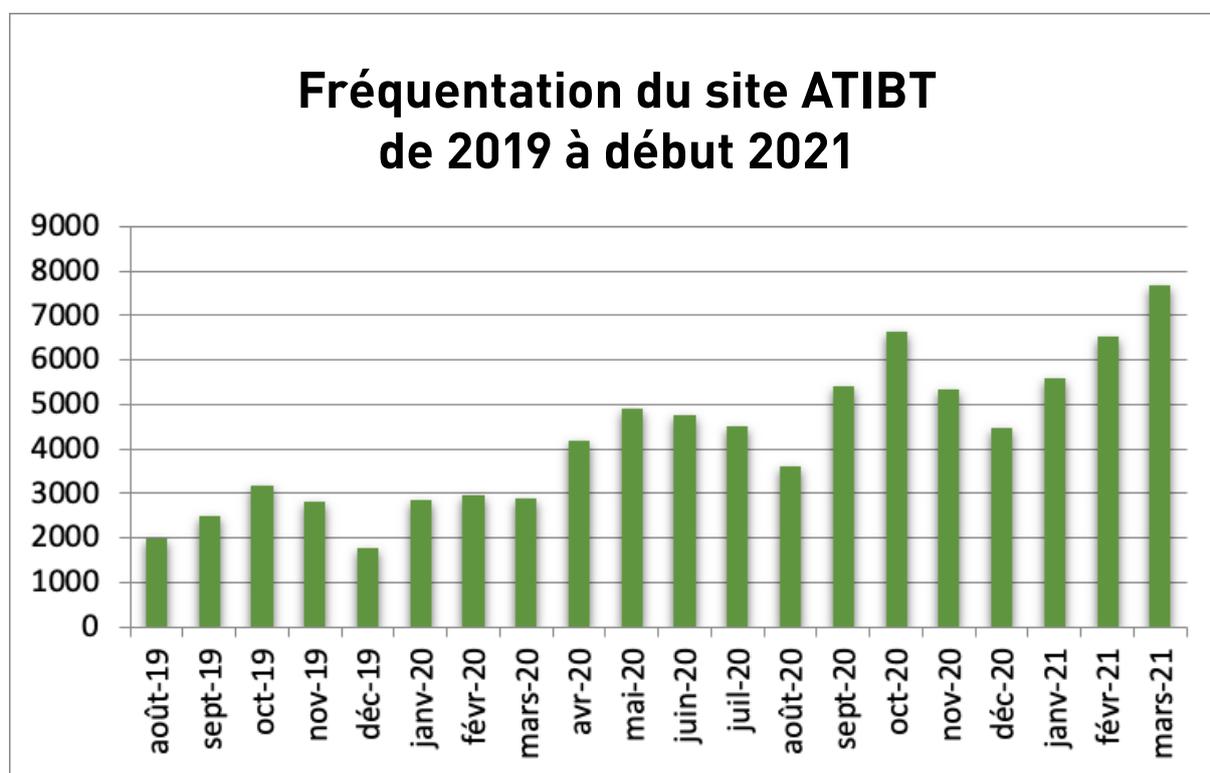
ATIBT.ORG, UN NOUVEAU SITE WEB POUR NOTRE ASSOCIATION

Parmi les actions menées en 2020, il est nécessaire de mentionner le nouveau site web de l'ATIBT. Cette action, financée dans le cadre du programme marketing financé par le PPECF, a été menée dans le cadre des actions de refonte de l'écosystème digital.

Avec cette refonte, l'ATIBT a cherché à donner et à rendre au site ATIBT un design plus contemporain, adapté au mobile, et une ergonomie améliorée, entre autres, par ;

- Une navigation avec un menu principal plus clair ;
- Un accès facile aux pages de contenus et aux articles / ressources ;
- De nouvelles pages de contenus ;
- Une transversalité des contenus, nouvelle section « Tags » permettant de relier des pages d'une même thématique entre elles.
- Une mise en avant des sujets du moment ;
- Une forte mise en avant des Membres de l'ATIBT.

Au cours des mois qui ont suivi, la fréquentation du site web s'est trouvée améliorée :



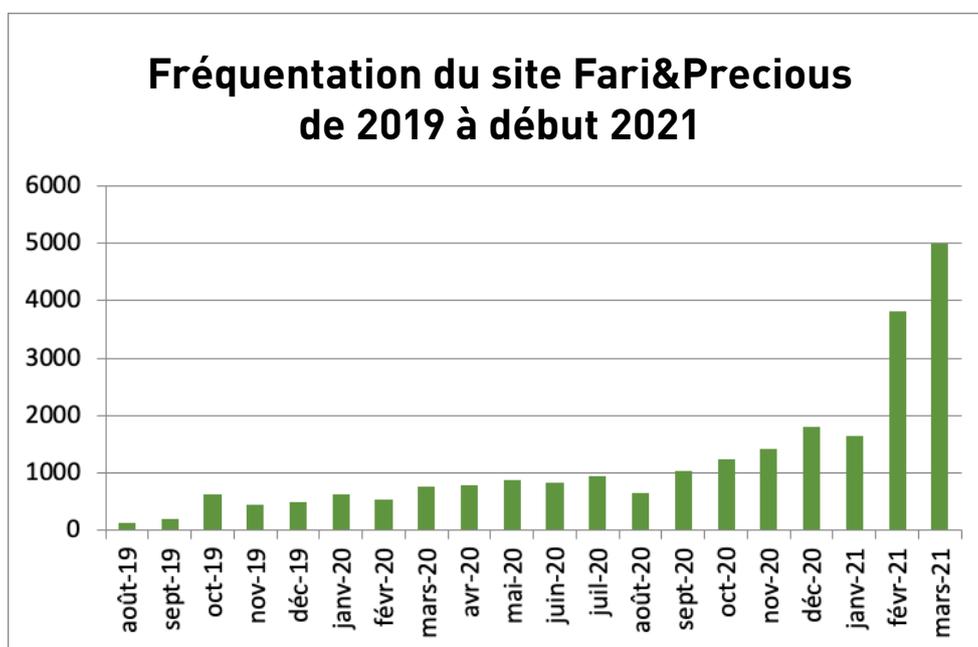
FAIR-AND-PRECIOUS.ORG

LE SITE DE LA MARQUE FAIR&PRECIOUS



Comme indiqué plus haut, la marque Fair&Precious permet à l'ATIBT de mener une communication solide et argumentée sur les produits bois provenant d'une gestion durable à destination des consommateurs. Au cours de l'année 2020, ce site a été considérablement enrichi avec

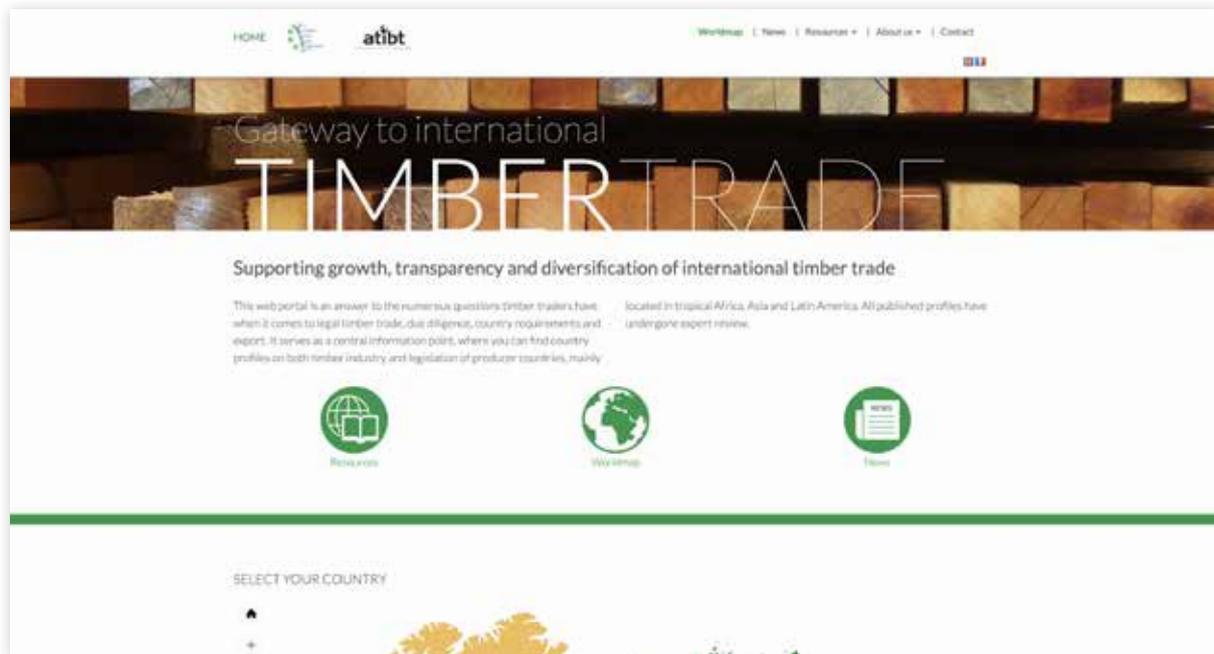
notamment des informations sur les essences de bois. Ces ajouts, accompagnés d'une communication sur les réseaux sociaux, ont grandement contribué à davantage faire connaître le site, et son audience a pris de l'ampleur au cours des derniers mois.



En 2021, le site mytropicaaltimber.org (promotion des metteurs en marché et des négociants engagés) viendra également apporter de la visibilité aux partenaires commerciaux de la marque Fair&Precious.

TIMBERTRADEPORTAL.COM

LE SITE D'INFORMATIONS SUR LA LEGALITE



Pour la deuxième fois depuis son lancement en 2016, Timber Trade Portal www.timbertradeportal.com a été mis à jour. Pour rappel ce site est l'un des outils permettant principalement d'exercer la diligence raisonnée. L'ensemble des profils pays disponibles a été révisé et certaines pages d'informations rajoutées et enfin, le portail est maintenant disponible en français pour nos lecteurs francophones.

Les profils de pays fournissent des informations utiles aux négociants en bois nationaux et internationaux et aux autres acteurs de la chaîne de valeur du bois qui mettent en œuvre une diligence raisonnée sur l'origine et la légalité du bois. En effet, il est indispensable de disposer d'informations fiables et spécifiques à chaque pays et de comprendre les procédures de commerce du bois pour assurer une diligence raisonnée.

Timber Trade Portal contient des profils de pays de trois parties du monde : Afrique (8 profils), Amériques (6 profils), et Europe de l'Est et Asie (9 profils). Tous les

profils de pays ont été élaborés et revus grâce aux contributions d'experts locaux et spécifiques à chaque pays.

Le processus de révision a été basé sur une analyse des développements récents et significatifs en termes de progrès des pays dans l'établissement de systèmes nationaux de traçabilité du bois et de systèmes d'assurance de la légalité du bois ou d'autres mesures législatives connexes. Certains de ces pays (Cameroun, République centrafricaine, Ghana, Guyane, Honduras, Indonésie, République du Congo et Vietnam) le font dans le cadre d'un APV FLEGT existant avec l'Union européenne.

Cette année, on dénombre 33 102 visites du site et les fiches pays les plus vues sont : l'Inde, le Ghana, le Brésil, l'Indonésie, la Guyane, le Vietnam, la Russie, la Nouvelle Guinée, le Cameroun et la RDC.

En 2021, grâce à un projet financé par l'OIBT, le TTP sera mis à jour et amélioré (nouveau design, traduction en mandarin, ajout de 6 nouveaux pays).

LES NEWSLETTERS DE L'ATIBT

La newsletter de l'ATIBT est devenue, au cours des 3 dernières années, un point de rencontre hebdomadaire apprécié par nos membres et partenaires. Cette newsletter reprend chaque vendredi l'essentiel des nouvelles de la semaine, permet le partage d'informations importantes, de faire connaître les documents publiés essentiels et permet aussi aux membres

de l'association qui le souhaitent, une tribune pour s'exprimer ou faire passer des annonces.

A cette newsletter hebdomadaire s'ajoute une newsletter bimestrielle, produite en commun avec STTC. Cette newsletter reprend des documents et des études qui ciblent de manière précise les questions liées à la certification.

European Sustainable Tropical Timber Coalition and Fair&Precious newsletter
2020/6 | [Subscribe to this newsletter](#)



The [European Sustainable Tropical Timber Coalition](#) (STTC) is an alliance of industry, business, government and NGOs dedicated to increasing European demand for verified sustainable tropical timber. The STTC provides technical detail and trade data on sustainable tropical timber and forest management to inform procurement policy and market development.

[Fair&Precious](#), a brand campaign created by [ATIBT](#) members, explains how using verified sustainable tropical timber supports forest maintenance and promotes the benefits to the wider marketplace. Both aim to develop the market in order to stimulate growth and spread of responsible forest management in tropical countries.

STTC Conference explores tropical timber's bioeconomic role



One focus of the 2020 online Sustainable Tropical Timber Coalition Conference was the need to halt tropical forest loss and consequent adverse climatic impacts by growing sustainable tropical timber demand. The associated theme was that, to tackle the environmental crisis more broadly, society globally must switch to a circular bioeconomy.

[Read more](#)

Growing secondary wood product demand to support tropical forests



In 2019, 33% of secondary tropical wood products imported by the EU and UK were certified sustainable, positively impacting 763,000-925,000 ha of tropical forest, according to a new report from IDH – the Sustainable Trade Initiative. If importers sourced 100% certified sustainable, it concludes, this figure would rise to over 2 million ha.

LES OUVRAGES ET ÉTUDES PUBLIÉS

IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES PROCESSUS FLEGT, REDD+ ET CERTIFICATION

Dans le cadre de la clôture des projets FLEGT-REDD (financement FFEM), FLEGT-IP (financement UE) et FLEGT -certification (financement PPECF), un grand nombre d'activités ont été achevées et ont donné lieu à la publication d'outils et ouvrages utiles pour la filière dont certains vous sont présentés dans cette section. La brochure de fin de projet, disponible ici : [Voir la brochure de fin de projets](#), permet d'en avoir un aperçu global.

En bref, les résultats et grandes réalisations de ces projets sont présentés en quelques chiffres ci-dessous :

- 32 entreprises volontaires à s'engager vers la certification ;
- 13 accords de coaching signés avec le [PPECF](#) ;
- Plus de 30 plaidoyers structurés et engagés par le secteur privé forestier ;
- La mise à jour de 23 profils pays sur le site [Timber Trade Portal TTP](#) et leur traduction en français ;
- Plus de 80 participants aux webinaires Plantation-Agroforesterie ;
- 7 courts métrages ;
- Plus de 20 études sur des sujets variés (certification carbone, PSE, agroforesterie, plantation, fiscalité nationales, etc) ;
- Les activités du projet relayées au travers de 184 articles dans la newsletter ATIBT

ÉTUDES D'ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ



© Interholco RD

Ces études dressent l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt bois dans les pays suivants :

- [Gabon](#)
- [Cameroun](#)
- [Congo](#)
- [RDC](#)
- [Côte d'Ivoire](#)

Elles ont été menées en partenariat avec les syndicats : GFBC (Cameroun) FIB (RDC), SPIB (Côte Ivoire) et UFIGA (Gabon).

OUTILS PRATIQUES AGROFORESTERIE ET PLANTATIONS BOIS D'OEUVRE



© JL_Doucet

L'ATIBT a mené plusieurs études depuis 2018 sur cette thématique, avec l'appui financier du FFEM au travers du projet FLEGT REDD. Vous pouvez trouver dans la médiathèque ATIBT l'ensemble de ces études, voici celles menées en 2020 :

L'objectif général de ces études est de contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale un levier durable des territoires. Il s'agit d'assurer ainsi la diversification des activités afin de sécuriser la ressource bois, de restaurer les forêts dégradées et de protéger les forêts du domaine permanent. Plusieurs documents ont été produits :

Entreprises forestières et plantations de bois d'œuvre

- un « [guide pour le montage de projets de plantations à destination des entreprises forestières](#) », publié en octobre 2020 ;
- des études de faisabilité sur des projets portés par deux entreprises forestières, présentées lors du webinar du 28 octobre 2020 - [voir rediffusion](#)

Entreprises forestières et agroforesterie

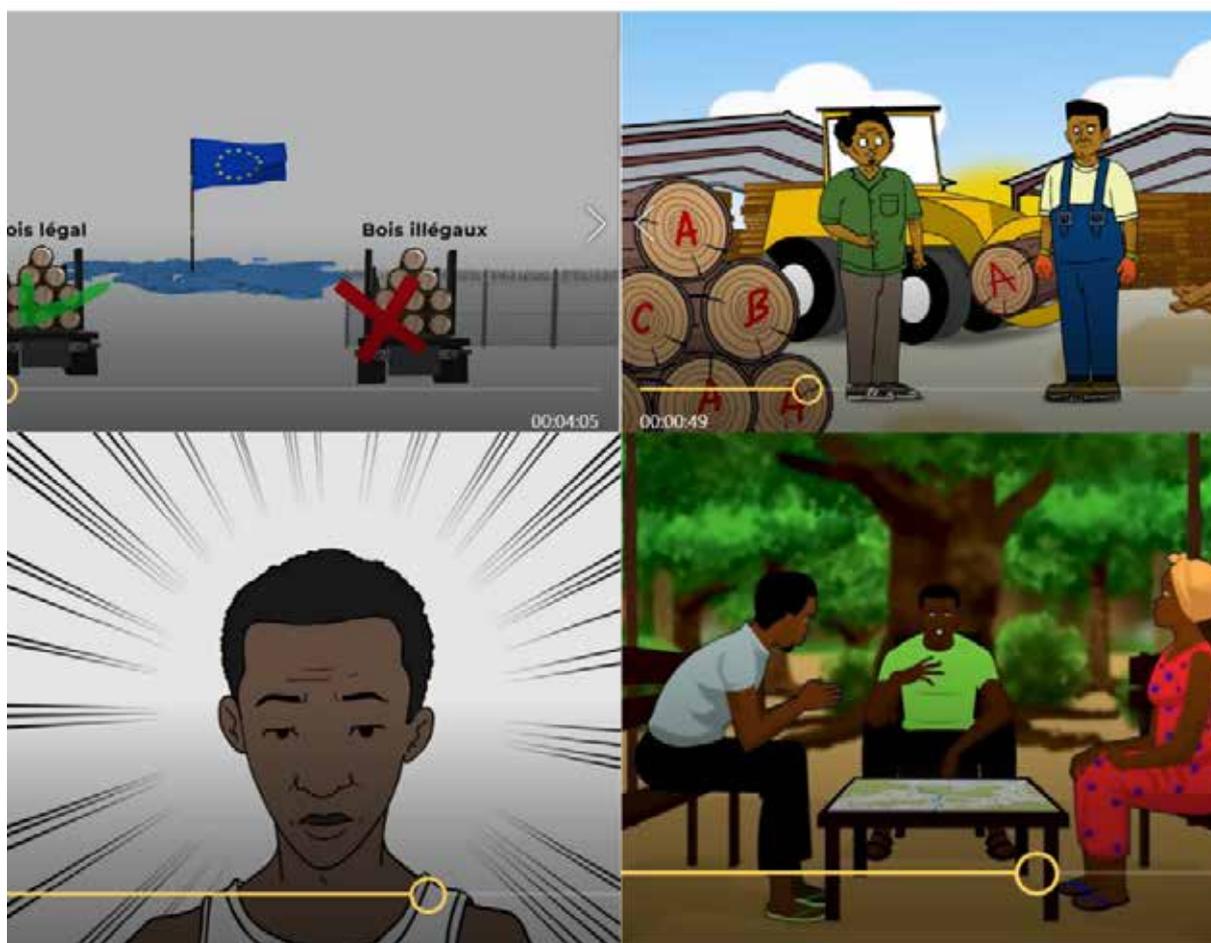
- un « [guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières](#) », publié en avril 2020 ;
- des études de faisabilité sur des projets d'agroforesterie - Cacao portés par deux entreprises forestières, présentées lors du webinar du 28 octobre 2020- [voir rediffusion](#)

Les études ont permis de tirer des leçons qui viennent en complément des guides et permettent de définir des orientations pour les entreprises forestières : voir [la plaquette agroforesterie](#) et la [plaquette plantation](#).

COURTS MÉTRAGES DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Dans le cadre des projets FLEGT-REDD, FLEGT-IP et FLEGT certification (financés respectivement par le Fonds Français pour l'Environnement, l'Union européenne et le PPECF), le Syndicat des Producteurs Industriels du bois en Côte d'Ivoire (SPIB), l'Union des Forestier et Industriels du Bois

du Gabon (UFIGA) et l'ATIBT ont commandité la réalisation de courts-métrages pour sensibiliser les acteurs de la filière forêt bois aux grandes thématiques impliquant le secteur privé. Ces courts-métrages sont diffusables pour l'ensemble des pays cibles des projets ATIBT.



Comment la certification forestière fonctionne-t-elle dans l'entreprise ? Pourquoi la sécurité au travail est-elle importante ? Qu'est-ce que le FLEGT ? Quand doit-on faire un plan d'Aménagement ? Comment mettre en place la traçabilité du bois au sein de mon entreprise ? Les réponses en image.

COLLECTION GRANDS CONCEPTS :

- [Les principes du FLEGT](#) (APV-RBUE) et le lien avec la certification forestière : Le message est véhiculé par deux personnages employés dans une société forestière.
- [La certification forestière](#) : Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé présentant les principes de base pour une entreprise souhaitant aller vers la certification forestière vérifiée tierce partie.
- [La bonne gouvernance forestière vécue de nos jours et son évolution](#) : L'exploitant d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui grâce aux évolutions du cadre politique, juridique, institutionnel et réglementaire, du processus de planification et de prise de décisions dans la filière ainsi que de la mise en œuvre, l'application et le respect des réglementations. Le message est véhiculé à travers des personnages de l'administration, de la profession et d'une société forestière.

COLLECTION BONNES PRATIQUES :



© PALLISCO

- [Le plan d'aménagement forestier](#) et sa mise en œuvre. Le message est véhiculé par les personnages à travers différents plans. Ce court-métrage aborde les bases du plan d'aménagement, sa compréhension, la prise en charge des besoins des communautés locales, les responsabilités de chacun dans sa mise en œuvre.
- [La traçabilité du bois](#) de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication. Il s'agit là d'un court-métrage de sensibilisation auprès des acteurs intervenants à chaque étape de la gestion forestière : de l'exploitation à la transformation en passant par le transport.
- [La sécurité au travail](#) - À travers une fiction, elle explique l'importance de porter des équipements de protection au travail mais aussi l'importance qu'ils soient de qualité.
- Lutte anti-braconnage - à travers une fiction, cette vidéo met en scène des employés d'une exploitation forestière se questionnant sur la chasse, la réglementation et les alternatives à la consommation de viande.



© Interholco

5

2020

ANNEE DU COVID

Le nouveau coronavirus, découvert pour la première fois dans la région de Wuhan en Chine en novembre 2019, nous a sidérés et a changé notre vie pendant de nombreux mois. Il a causé parfois le départ prématuré de personnes qui nous étaient chères. Gageons que 2021 soit plus favorable, notamment avec l'arrivée massive des vaccins.

Il nous faut faire un point sur l'impact de cette pandémie au niveau de la filière, comme au niveau de la vie de notre association.

IMPACT DU COVID 19 SUR LA FILIÈRE BOIS EN AFRIQUE

Le secteur forestier a subi un ralentissement du fait de la fermeture des frontières, et de l'imposition du confinement général de la population par les gouvernements. Cette épidémie a perturbé la chaîne de valeur du bois et des produits forestiers au niveau international avec des répercussions directes sur l'environnement économique et social des entreprises forestières mettant en péril la production et le commerce des produits forestiers ainsi que les moyens de subsistance dont dépendent les populations locales.

L'impact des mesures de lutte contre la pandémie a frappé les producteurs de bois d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, à un moment où la demande sur les marchés traditionnels, notamment en Europe, était déjà sous la pression en raison de la baisse des consommations, de l'évolution d'autres matériaux et de la surproduction de certaines essences.

Les sociétés forestières membres de l'ATIBT se sont mises en ordre de marche afin de contrer, à leur niveau, le développement du Covid-19 en Afrique. Leurs objectifs : protéger leurs collaborateurs et les populations autochtones, mais aussi poursuivre l'activité d'une filière responsable et essentielle à l'équilibre écono-

mique de ces pays, où le bois est un des contributeurs les plus importants à l'emploi et au Trésor Public.

Ainsi, les entreprises basées au Cameroun, au Congo, au Gabon, et RDC ou en Côte d'Ivoire ont toutes mis en place des mesures pour pérenniser l'écosystème humain, social et économique de régions entières. L'objectif principal a été de maintenir leurs activités, et de minimiser l'impact de la pandémie sur leurs travailleurs et sous-traitants.

En parallèle, au sein de nos membres, plusieurs programmes d'actions de prévention et de soin ont été soutenus par la Banque de Coopération Allemande KfW, au travers de Fair&Precious. Ainsi, les sociétés certifiées FSC, comme CIB-OLAM, IFO-INTERHOLCO, PALLISCO, ROUGIER et PRECIOUS WOODS ont mis en place dès le tout début de la pandémie, les actions suivantes :

- La formation aux gestes barrières dans les concessions et centres de transformation ;
- La mise en place des mesures de restriction d'accès aux différents lieux de travail et bases vie ;

- La dotation des installations industrielles et médicales en équipements de protections individuels (masques, dispositifs de lavage des mains, tenues jetables etc.) ;
- La réalisation des prises de température systématique de chaque employé à leur arrivée dans les sites à l'aide d'une caméra thermique ;
- La construction des zones de quarantaine pour les cas confirmés et d'accueil pour les cas suspects adjacents aux hôpitaux ou dispensaires ;
- L'interdiction à l'ensemble de tous les salariés de se déplacer dans les zones à risques ;
- La mise en place d'un plan d'évacuation en ambulance ;
- L'équipement de laboratoires avec un système d'immuno-analyse et des kits de détection du COVID-19 pour réaliser des tests à grande échelle sur l'ensemble des employés, comme très tôt dans le cas des sociétés CIB-Olam, CEB-Precious-Woods, IFO, Pallisco et Rougier ;
- L'entretien de contacts permanents avec les structures gouvernementales, locales, départementales et nationales sur les nouvelles directives.

Dans ce contexte de crise sanitaire internationale, la filière bois a résisté face à la propagation du Covid-19 et s'est organisée pour limiter son impact économique dans des pays où la filière emploie des milliers de travailleurs qui ont redouté de perdre leur moyen de subsistance.

TÉLÉTRAVAIL ET VISIOCONFÉRENCE : DES HABITUDES QUI ONT BIEN CHANGÉ !

Entre mars et avril 2020, face à l'ampleur et à la propagation du coronavirus, les autorités des différents pays ont annoncé des confinements à des degrés divers, mais qui nous ont tous impactés. Ces restrictions de circulation qui avaient pour but de freiner la propagation de la pandémie ont créé de nouvelles habitudes.

Le télétravail et la visioconférence ont été la norme. La grande question est de savoir aujourd'hui si cela va changer nos modes de vie et de travail sur la durée.

Au niveau des points forts du télétravail, et malgré des changements d'habitudes pour beaucoup, c'est l'apprentissage de nouvelles pratiques de communication, une flexibilité en terme d'organisation du

temps de travail, et aussi paradoxalement une certaine proximité professionnelle avec les collègues souvent éloignés qui d'habitude travaillent sur le terrain.

Certains de l'équipe soulignent une plus grande productivité grâce au télétravail due notamment à la réduction du temps de transport et la facilitation dans l'organisation de son emploi du temps. Notre responsable au Congo quant à lui, porte un regard sur l'impact du télétravail sur les projets. A cet effet, il souligne la réduction des coûts de certaines activités dont les déplacements et ainsi la possibilité d'ajuster les budgets en proposant d'autres actions complémentaires pertinentes, les mesures de lutte contre la pandémie ayant permis de faire des économies.

Certaines rencontres techniques ont été globalement satisfaisantes en format webinar. Ainsi, le Think Tank ou le webinar sur l'agroforesterie ont été appréciés, et ont permis des échanges constructifs.

Tout cela a eu également des répercussions sur nos émissions carbone, il faudra en tenir compte.

Au niveau des difficultés liées au télétravail, on cite la qualité des connexions internet et bien sûr la réduction des contacts physiques et donc des relations humaines. Les stimulations entre collègues sont bien moindres et sont une réelle limite du télétravail. Dans la même logique, certains évoquent la tendance à travailler plus et à mélanger vie privée/vie professionnelle. L'absence des échanges informels et spontanés qui permettent d'échanger, de créer des liens, de se renseigner sur les projets, avec un risque d'isolement sont aussi évoqués. La créativité a certainement été moindre pour

certaines. On regrette aussi le fait de ne pas côtoyer les équipes travaillant sur des projets différents, d'où la nécessité de renforcer la tenue de réunions d'équipe régulières.

Concernant les recommandations, il a été souligné de prévoir des formations/renforcement des capacités (en ligne) sur les techniques d'utilisation des nouveaux outils de communication et, également de revoir les lignes budgétaires allouées à la connexion internet, d'investir dans les équipements et l'acquisition d'une meilleure connexion internet dans certains cas.

Enfin, il est évident qu'à force de s'y habituer, le risque de naturalisation et d'intériorisation de la nouveauté ne peut être écarté. Ainsi, il est important d'alterner les deux pour que le télétravail ne devienne pas la norme. A l'heure où nous écrivons ces lignes, beaucoup reste à dire concernant l'évolution de nos habitudes.



© JL_Doucet



REMERCIEMENTS

La plupart des projets gérés par l'ATIBT bénéficient du soutien financier continu de nos principaux bailleurs en 2019 : l'UE (Communauté européenne), l'AFD (Agence Française de Développement), le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), la FAO (Food and Agriculture Organization), la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau - Agence allemande de développement), via le programme PPECF géré par COMIFAC et IDH (l'Initiative Pour un Commerce Durable).



AFD (Agence Française de Développement)

Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmann@afd.fr
augerschwarzenbergm@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Aurélien AHMIM-RICHARD
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



Banque Mondiale

Valerie HICKEY
1818 H Street, NW Washington, DC
20433 ÉTATS-UNIS
vhickey@worldbank.org
Tél +36343 / 1-202-473-6343
www.worldbank.org



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH)

Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)

Lena Siciliano BRETAS
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
Division 122
Rural development, lands rights, Forests Dahlmannstra. 4
53113 Bonn - ALLEMAGNE
Tél : +49 228 5353864
Lena.Bretas@bmz.bund.de
www.bmz.de



IDH (Dutch sustainable trade initiative)

Nienke STAM - Nienke SLEURINK
Arthur van Schendelstraat 500
3511 MH Utrecht - P.O. Box 1241,
3500 BE UTRECHT - PAYS-BAS
stam@idhtrade.org -
sleurink@idhtrade.org
Tél +31 (0) 6 5286 2393
www.idhsustainabletrade.com



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



Commission Européenne / DEVCO

Elizabeth GUTTENSTEIN
International Cooperation and Development - C2 Unit : Environment, Natural Resources, Water
Rue de la loi, 41
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE
elizabeth.guttenstein@ec.europa.eu
Tél +32 229-68590



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Sous-direction de l'environnement et du climat Pôle Biodiversité-Forêts-Océans

Philippe DELETAIN
Catherine BODART
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
philippe.deletain@diplomatie.gouv.fr
catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53
Tél +33 (0)1 43 17 71 68



DFID

Julia FALCONER
1 Palace Street SW1E 5HE
London - ANGLETERRE
j-falconer@dfid.gov.uk
Tél +44 1355 84 3132



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MAA (Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation)

Célia DIDIERJEAN
celia.didierjean@agriculture.gouv.fr
Chargée de mission «FLEGT et Règlement Bois de l'Union Européenne»
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS Cedex 07 - FRANCE
Tél +33(0)1 49 55 40 94



EFI (European Forest Institute)

Jussi VIITANEN
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
jussi.viitanen@efi.int
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Sven WALTER
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
sven.walter@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

Sheam SATKURU
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
satkuru@itto.int
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09